

CONSTELLATIONS DE PARENTÉS DANS LA NOBLESSE MÉDIÉVALE D'ÎLE-DE- FRANCE (1000-1440)¹

Laurent NABIAS (CHISCO – Université de Paris Nanterre)

Soumis le 08/10/2017, mis en ligne le 11/06/2018

Titre anglais

Constellation of kinship in the medieval nobility of Île-de-France (1000-1440)

Résumé

L'article décrit de manière détaillée le réseau d'alliance et les constellations matrimoniales entre 1000 et 1440 de quelques topolignées nobiliaires franciliennes de la haute, moyenne et basse noblesse, pour aborder les stratégies matrimoniales établies. L'enjeu est d'assurer la reproduction de la domination aristocratique, où apparaissent différents acteurs dont de nouveaux individus anoblis qui s'agrègent aux parentèles nobiliaires existantes. Une méthode d'exploration systématique des alliances et renchaînements d'alliances dans l'affinité et dans la consanguinité est présentée pour identifier les parentés engagées dans ces solidarités à l'aide du logiciel *Puck*. L'évolution des figures de réseaux permet d'identifier les expansions de composantes matrimoniales. Le jeu de données est [disponible en libre accès](#) sur la plateforme *Kinsource*.

Abstract

This article provides a detailed description of the network of alliances and the matrimonial constellations established from 1000 to 1440 between noble "topolineages" of the upper, middle and low nobility in the Île-de-France (Paris region), with the aim of understanding their marital strategies. For these topolineages, the aim was to ensure the reproduction of aristocratic domination in a context where new actors emerged, including

¹ Je souhaiterais remercier Isabelle Daillant et Pascal Cristofoli pour nos nombreuses discussions sur la parenté et l'utilisation du logiciel *Puck*.

recently ennobled individuals who were aggregated to the existing nobility. Using the *Puck* software, the author carries out a systematic exploration of alliances and realliances formed through affinity and inbreeding in order to identify the role played by kinship in solidarities. Datasets stored on the *Kinsource* platform are used to build dated graphs of these networks, highlighting alliances and consanguineous marriages. The development of network patterns makes it possible to identify expansions of matrimonial components, as well as the interruption of their expansion around 1290. Computer analysis shows that aristocrats looked for their spouses within authorized boundaries, and did not hesitate to reproduce past unions between the same lineages as long as the generational gap between the common ancestors and the spouses complied with canonical laws.

Mots clés

Puck ; parenté ; noblesse médiévale ; circuit matrimonial ; renchaînement.

Keywords

Puck ; kinship ; medieval nobility ; matrimonial circuit ; realliance.

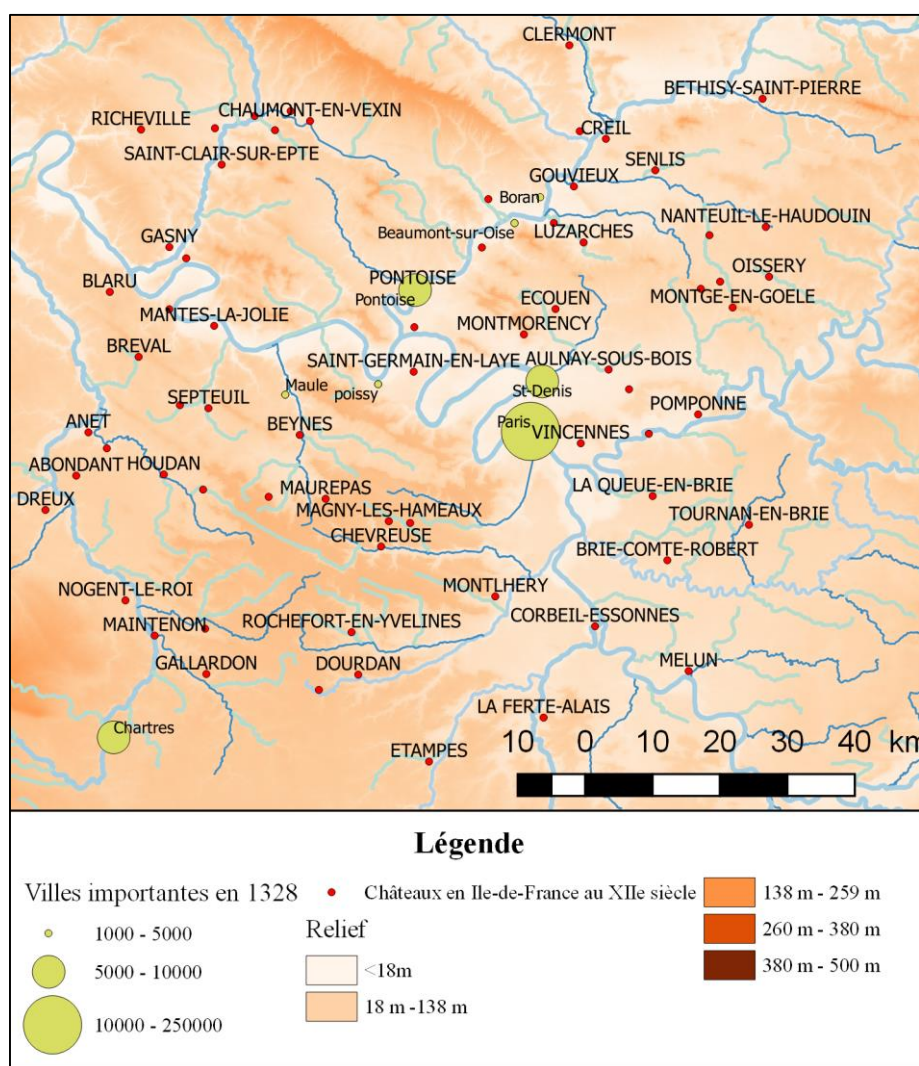
Cet article est tiré d'une thèse soutenue en 2016 par l'auteur (Nabias, 2016)

Introduction

L'analyse de réseaux d'alliances et de parentés est un exemple classique d'analyse de réseaux sociaux en histoire (Lemerrier, 2005, pp. 95-97), mais moins fréquemment abordée en histoire médiévale où les sources sont plus lacunaires, à l'exception de quelques travaux notables (Rosé, 2015). Il s'agit ici d'étudier les relations matrimoniales entre des nobles franciliens dont le lignage a subsisté pendant la période 1000-1440. Ces nobles appartiennent au groupe dominant des hommes libres qui ne payent pas d'impôt et jouent un rôle militaire de défense et de protection. Se distinguent des anciens nobles ou nobles de « fait », issus de parents nobles dont l'origine est difficile à établir, et des anoblis ou « nobles du fait du prince » depuis la fin du XIII^e siècle (Fourcade, 2008, pp. 12-13). Une hiérarchie nobiliaire se dessine parmi eux suivant l'importance des possessions, l'ancienneté, la taille de la parentèle, la position dans la hié-

rarchie féodale ou l'importance de la fonction occupée dans les institutions royales qui se développent à partir du règne de Saint Louis. Ils habitent une région bien particulière, l'« Île-de-France » médiévale, centre du pouvoir royal sur l'ensemble de la période, hormis sous Charles VII (figure 1). Cet espace correspond non seulement à la prévôté et vicomté de Paris, « qui s'étend jusqu'à Corbeil au sud, à Luzarches au nord, à Chevreuse et Poissy à l'ouest, et à Tournan-en-Brie à l'est », mais inclut également « la couronne environnante, sensiblement plus large » (Contamine, 2001, pp. 103-105).

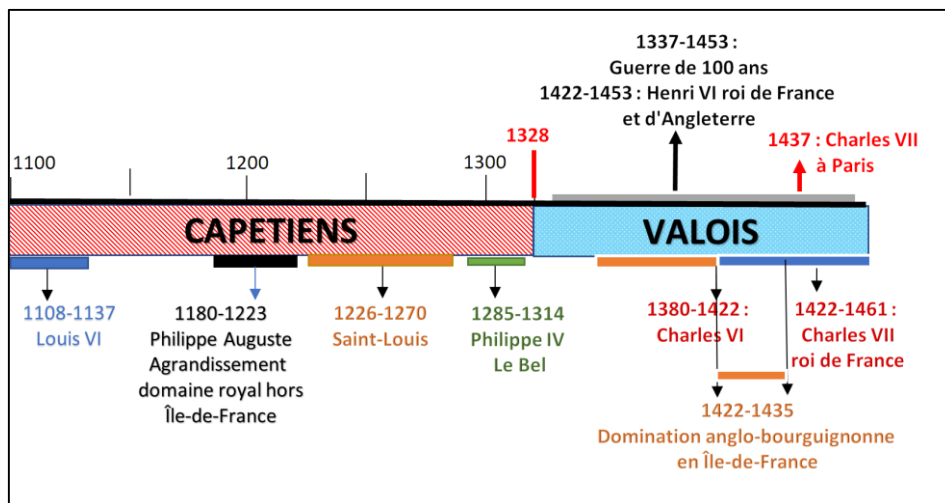
FIGURE 1 : L'Île-de-France médiévale



Carte réalisée d'après Civel, 2006, p. 581.

Au XIV^e siècle, la haute noblesse constituée de barons et de comtes, de châtelains et de chevaliers bannerets (à la tête d'un groupe de chevaliers) côtoie la moyenne noblesse des simples chevaliers qui possèdent des seigneuries d'importance régionale. Puis vient enfin la petite noblesse des écuyers ou nobles hommes possédant une maison forte et une seigneurie locale (Contamine, 1998, pp. 77-84). Or l'Île-de-France fait face à des circonstances difficiles à partir du milieu du XIV^e siècle : la peste en 1348, la révolte des Jacques vers 1358, les effets de la Guerre de Cent Ans et notamment les luttes entre partis bourguignons et armagnacs (figure 2).

FIGURE 2 : Frise chronologique des évènements en Île-de-France



Dans ce contexte difficile s'intensifie la recherche de solidarités parentéaires et de ressources économiques pour maintenir l'état de noblesse (Ortega, 2012, pp. 107-268). L'enjeu socio-économique consiste à perpétuer les topolignées, des « lignées d'héritiers » (Guereau-Jalabert, 2014, p. 865) d'une même terre ou seigneurie, qui n'appartiennent pas tous à un même patrilignage^{2*}, pour assurer « la reproduction du pouvoir seigneurial » sur un même fief (Morsel, 2004, p. 96 ; Guereau-Jalabert, 1994, p. 314). Ainsi un seigneur d'un fief peut succéder à un autre seigneur en pouvant aussi bien être son neveu ou petit-neveu utérin, son beau-frère,

² Les termes traitant de la parenté et marqués d'un simple astérisque sont expliqués sur un glossaire en ligne en libre accès (Barry, 2000).

son gendre ou le fils de sa fille que son fils, aîné ou cadet, quand la succession est impactée par les aléas biologiques et politiques. De même, filles et épouses ne sont pas systématiquement écartées de la succession.

La notion anthropologique de lignage* est associée à un groupe de filiation unilinéaire*, patrilinéaire* ou matrilinéaire*. Dans le cas d'un groupe patrilinéaire, il s'agit d'un « groupe de filiation dont les membres se considèrent comme descendants d'un ancêtre commun et sont effectivement à même de retracer généalogiquement ces relations et se recrutent en ligne masculine » (Barry, 2000, p. 725). L'emploi équivoque du terme de lignage médiéval, lui, est relatif à une structure verticale de parenté, un système de filiation dans lequel la transmission du patrimoine repose sur la primogéniture (transmission préférentielle à l'aîné de la fratrie) et la masculinité (Aurell, 2000, p. 132). Or la parenté* médiévale, le *lineage* dans les sources, est basée sur un « système à filiation cognatique* constituée autour d'ego » (Guerreau-Jalabert, 1989, pp. 71-73), c'est-à-dire une filiation transmise de manière indifférenciée par le père ou la mère, « sur laquelle se superpose une structure patrilinéaire pour la transmission des biens et des pouvoirs » (Ortega, 2012, p. 144). De plus, la « parenté pratique » (Morsel, 2004, p. 104) n'est pas toujours constituée par la parenté biologique, mais aussi par tout un système de représentation de la continuité lignagère, où la continuité des lignes* éteintes en l'absence de consanguins* est assurée par les affins* ou alliés* (parents par alliance) grâce au maintien de signes extérieurs d'appartenance (Ortega, 2012, p. 22) comme le nom, le blason, le fief ou le château : c'est le concept des topolignées.

Fabrice Lachaud (Lachaud, 2017, pp. 432-438) illustre bien, avec son étude sur les Craon, la définition de la parenté médiévale et cette remise en question de l'importance du lignage à caractère agnatique pratiquant la primogéniture au moment de la naissance d'une aristocratie féodale, au XI^e siècle. Pour lui, la structure horizontale de la parenté, liée à l'importance de la famille élargie par les liens cognatiques de consanguinité* et d'alliance* (Aurell, 2000, p. 130), œuvre pour soutenir la continuité et la cohésion du lignage (Lachaud, 2017, p. 444). Il contredit l'hypothèse d'un passage au XI^e siècle d'une parenté horizontale à une parenté verticale. En effet, pour les Craon, « les réminiscences de l'époque carolingienne sont encore visibles, si bien que ce lignage nous apparaît comme une entité complexe combinant verticalité et horizontalité, au moins jusqu'au

XIII^e siècle » (Lachaud, 2017, pp. 432-433, 448). En est-il de même à l'échelle des parentèles* franciliennes ?

Ainsi, la parenté médiévale est un objet complexe aux limites floues. Des méthodes d'anthropologie ont illustré de manière novatrice « les structures de la parenté, les stratégies matrimoniales et la circulation des biens » (Ortega, 2012, p. 21), et ont reconstitué « l'écheveau des alliances et des réseaux d'intérêt » (*id.*, p. 515). Mais un corpus généalogique* ne peut être découpé en parentèles en faisant une simple partition : étant égocentrées, elles se chevauchent. Or les outils informatiques spécialisés fonctionnent le plus souvent *via* l'étude de partitions et des relations entre les groupes qui les composent. La parenté médiévale ne peut donc être étudiée qu'en utilisant plusieurs approches, réductrices mais complémentaires.

Une première approche consiste à établir un réseau d'alliances à partir des patrilignages discrets découpés pour les besoins de l'analyse et établis suivant les liens généalogiques entre individus. Une seconde consiste à naviguer dans cet « écheveau de parentèles » que forme la noblesse francilienne, et que seul l'outil informatique permet de démêler pour reconstituer les réseaux matrimoniaux liant les individus. Ces réseaux se forment dans un contexte marqué par les interdits religieux qui engagent à rechercher des alliés dans une parentèle épousable élargie aussi bien aux consanguins éloignés, aux héritiers, aux garants, aux témoins, qu'aux affins (Ortega, 2012, pp. 175-176). Répètent-ils des alliances déjà nouées par le passé avec les mêmes parentèles ou choisissent-ils de s'allier avec de nouvelles parentèles ? Ainsi, pouvons-nous comparer les renchaînements d'alliances à l'intérieur de la consanguinité et ceux situés à l'extérieur ?

Cet article se propose d'utiliser ces deux éclairages pour comprendre les stratégies matrimoniales nobiliaires. Il utilise le logiciel *Puck* pour rechercher des circuits de relations généalogiques intégrant au moins une relation matrimoniale, celle qui relie le dernier élément de la chaîne au premier. Ce fonctionnement présente comme principal avantage de repérer systématiquement les redoublements d'alliances*, les renchaînements d'alliances* ou les échanges matrimoniaux* qui créent ces traditions d'alliances et « renforcent les liens de solidarité » (Nassiet, 2000, p. 160), « des bouclages* à l'intérieur de la parenté cognatique*, des échanges* en cycles courts dans les franges de la parentèle par alliance, de redoublements d'alliance* à une même génération. » (Guerreau-Jalabert, 1994, p. 304).

Seule une simple liste de couples et de leurs enfants est nécessaire en entrée. Associé au logiciel *Pajek*, *Puck* réalise une cartographie dynamique des réseaux de parenté dans le temps en utilisant la datation réelle ou estimée des évènements matrimoniaux.

Après avoir décrit l'ensemble de la population étudiée et les biais de ce corpus, nous identifions de manière systématique les mariages ne respectant pas les interdits religieux. Puis nous abordons l'évolution du réseau d'alliance. Enfin, nous analysons les schémas simplifiés des relations généalogiques entre individus pour détecter les mariages consanguins et les renchaînements de mariages, signes pour nous de stratégies de mariages répétées dans le temps pour renouveler ces parentèles.

1. Population étudiée et méthode appliquée

Le corpus généalogique est établi à partir du repérage des occurrences de patronymes nobles de l'Île-de-France médiévale (Contamine, 2001) dans différents registres et armoriaux (*Recueil des Historiens de France et de la Gaule*, 1894 ; Bozzolo *et al.*, 1982-1992) qui s'inscrivent dans la durée entre le XII^e et le milieu du XV^e siècle. Soixante-trois patrilignages comprenant des membres de la haute, moyenne et basse noblesse locale sont identifiés³. Ensuite, l'ensemble des généalogies de ces nobles, de leurs consanguins et de leurs alliances sont établies, soit à partir de généalogies existantes consolidées, soit par des reconstitutions approfondies, comme ce fut le cas pour les Garlande, les Villiers, les Aunay ou les Choisel de Chennevières⁴. Les généalogies de parentèles issues de provinces extérieures ou d'anoblis sont utilisées dès lors qu'elles participent à des renchaînements de mariages franciliens.

³ Une extension de ce corpus est prévue en exploitant les recueils d'aveux et dénombremments de la série P des Archives nationales relatifs à la région francilienne datant de la fin de la période.

⁴ Le corpus est présenté sous la forme d'un fichier *Excel* constitué de deux feuilles. La première contient une liste numérotée d'individus identifiés par le nom de baptême, le patronyme et le sexe. La seconde feuille contient la liste des couples avec ou sans enfant, le mari et la femme étant identifiés par leur numéro d'identité quand ce dernier est connu. En cas de mariages multiples, l'ordre des mariages est aussi indiqué. Des informations contenues dans deux autres colonnes #début_de_relation et #fin_de_relation présentent des estimations de la première date d'apparition du couple (date de mariage ou date de la première naissance

1.1. Du réseau matrimonial de la parenté

Le réseau matrimonial étudié est constitué de l'ensemble des individus reliés entre eux par des relations de mariage et/ou de filiation, à condition qu'ils soient recensés dans ce qu'on appelle des circuits matrimoniaux^{5**}. Il s'agit de « cheminements généalogiques d'un réseau de parenté qui forment des circuits qui se "bouclent" par un mariage » (Hamberger *et al.*, 2009, p. 108).

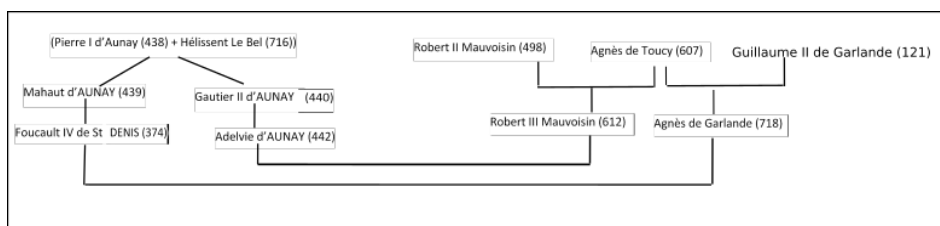
Dans *Puck*, un circuit matrimonial^{**} se présente sous la forme d'une chaîne de caractères obéissant aux principes de la notation positionnelle (Hamberger *et al.*, 2009, p. 114). Le circuit qui relie un individu A à un individu B est décrit par les caractères « H » (Homme), « F » (Femme) et deux signes diacritiques : le point et la parenthèse. Le point indique un mariage et les parenthèses () entourent la position apicale*. La lecture est réalisée de gauche à droite, et au départ, dans le sens des ascendants. Ce sens change après chaque parenthèse ou chaque point. Par exemple le circuit 374 439 (438 716) 440 442 . 612 (498) . (607) 718 (figure 3) transcrit le circuit de relations d'alliance et de filiation entre l'individu n° 374, Foucaud IV de Saint Denis et le n° 718, Agnès de Garlande *via* la relation décrite par la notation positionnelle HF(H.F)HF.H(H).(F)F.

FIGURE 3 : Circuit entre Foucault IV de Saint-Denis et Agnès de Garlande

Foucaud IV / SAINT-DENIS (374) = Agnès / GARLANDE (718)
HF(H.F)HF.H(H).(F)F - 374 439 (438 716) 440 442.612 (498) . (607) 718

quand la mère est inconnue). Un facteur de niveau de confiance de la donnée variant de 1 à 5 est précisé. La date de naissance estimée d'une personne est égale à sa date de première apparition dans les sources moins quinze ans. Enfin, une description du couple et les références bibliographiques sont ajoutées. Ce corpus comme le document méthodologique sont accessibles sur la plateforme *Kinsource* (<https://www.kinsources.net/kidarep/dataset-306-nobles-ile-de-france-1000-1440.xhtml>). Nom du corpus : Nobles Île-de-France 1000-1440).

⁵ Les termes utilisés par *Puck* et marqués d'un double astérisque sont expliqués sur un glossaire en ligne en libre accès (Hamberger & Daillant, 2008, pp. 40-46).



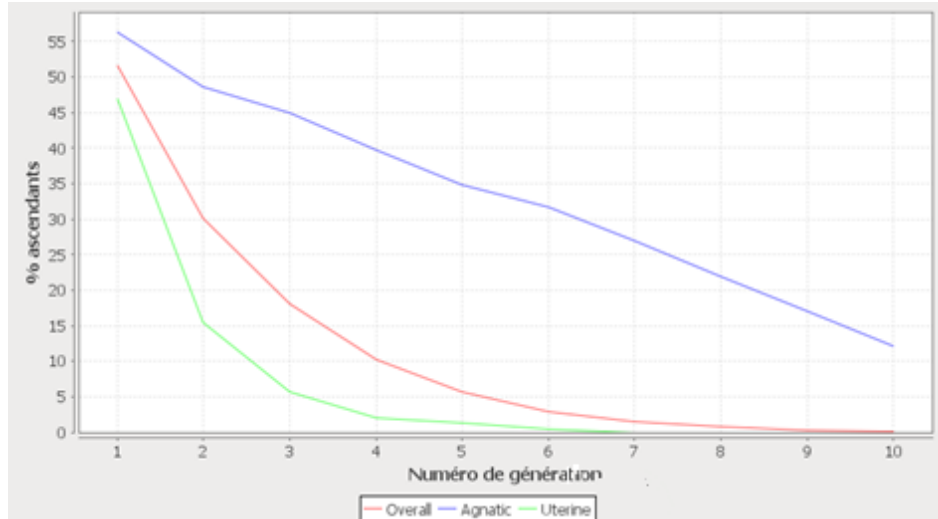
Le circuit se traduit de la manière suivante : Foucaud IV de Saint Denis est le fils de Mahaut d'Aunay (n° 439). Cette dernière est aussi la fille du couple formé par 438 et 716. Ensuite nous redescendons pour relier 440 fils de 438 et 716, puis 442 fille de 440. Cette fille n° 442 épouse le n° 612 et on rechange de sens. Le numéro 498 alias Robert II Mauvoisin est le père de 612 et le second mari d'Agnès de Toucy, le n° 607, qui a une fille Agnès de Garlande issue d'un premier mariage avec Guillaume II de Garlande. Le circuit se termine par un mariage qui le boucle entre 718 et 374.

Dans une première approche, nous exposons des analyses statistiques portant d'abord sur le corpus considéré, puis sur les circuits matrimoniaux. La population étudiée comprend 1463 individus, 927 hommes et 536 femmes, et 512 couples (et leurs enfants éventuels), dont 413 unions complètement identifiées, observés entre 1000 et 1440.

Par construction, notre corpus est déséquilibré en raison du mode de recensement des couples qui est fondé sur la recherche de patronymes particuliers. Or ceux portés par les femmes et parfois par certains hommes sont lacunaires dans les sources. Les figures 4 et 5 illustrent les biais du corpus à l'aide d'indicateurs simples (Gasperoni & Barry, 2008).

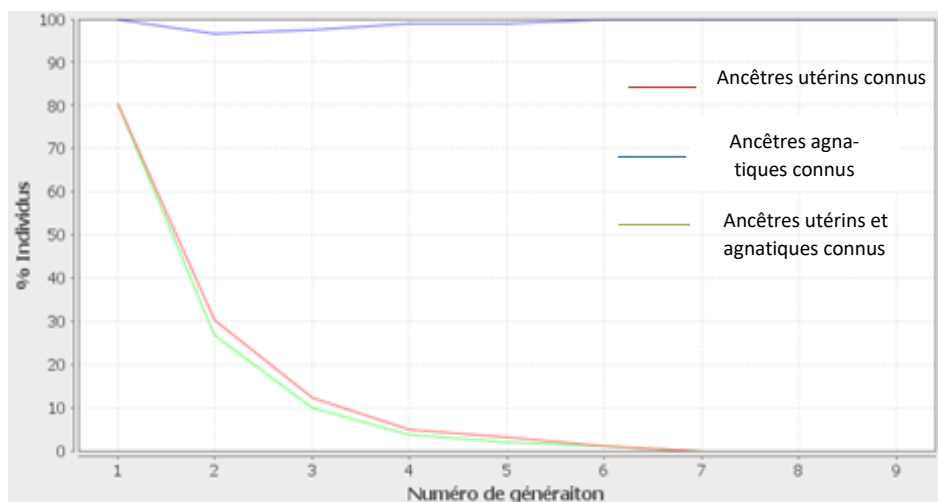
Le graphe de complétude généalogique (figure 4) fournit, selon la génération, le pourcentage des ascendants connus (par rapport au nombre d'ascendants possibles), parmi lesquels il comptabilise les ascendants agnatiques et les ascendants utérins, donc une fraction de plus en plus réduite de chaque génération au fur et à mesure qu'on remonte dans le temps. Ainsi, 51,63 % de la totalité des ascendants de génération 1 (courbe du total en rouge), donc les deux parents, sont connus. À la seconde génération, 30,11 % de la totalité des quatre grands-parents sont connus, tandis que 48,68 % des ascendants agnatiques (les grands-pères paternels, courbe en bleu) sont identifiés alors que seuls 15,43 % des ascendants utérins (les grands-mères maternelles, courbe en vert) sont connus. On constate donc un déséquilibre conséquent entre composantes utérines et agnatiques.

FIGURE 4 : Complétude généalogique du corpus



Les poids agnatiques et utérins** (figure 5) constituent un autre paramètre important. Parmi les individus dont au moins un des parents au degré 1 est connu, 100% des individus ont leur père identifié (courbe bleue) mais leur mère est connue dans 80,3% des cas (courbe rouge). Pour 80,3% des individus, les deux parents sont donc connus (courbe verte).

FIGURE 5 : Estimation des poids agnatiques et utérins

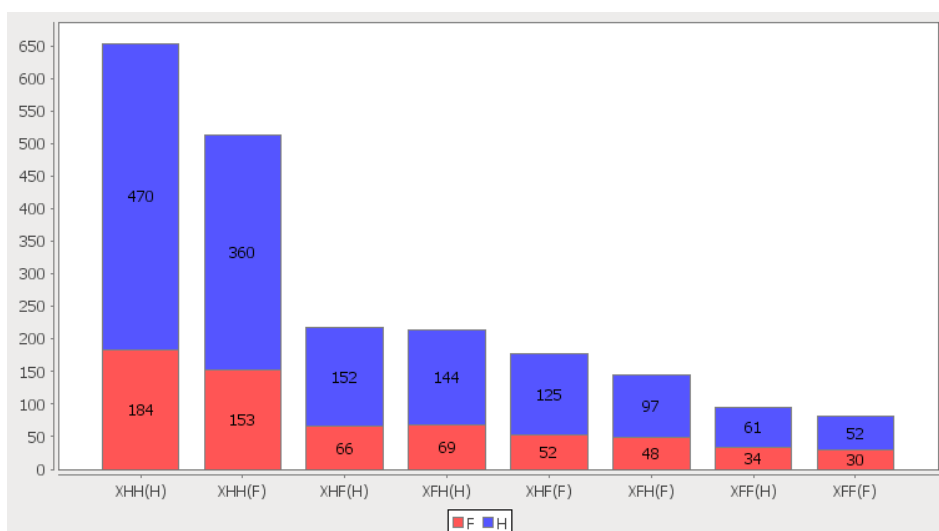


Mais, à la génération 3, parmi les individus dont on connaît au moins un ascendant agnatique (le père du grand-père paternel) ou une ascendante utérine au 3^e degré (la mère de la grand-mère maternelle), pour

97,61% des individus, l'ascendant agnatique est établi, tandis que l'ascendante utérine est identifiée seulement pour 12,24% des individus. L'écart de 85,37% entre les deux valeurs permet de prendre la mesure du biais fondamental du corpus concernant les branches utérines.

Enfin, la figure 6 présente la liste des huit ascendants du 3^e degré et le nombre d'individus du corpus pour lesquels chacun de ces 8 ascendants est connu. Les deux parents du grand-père paternel (XHH(H) et XHH(F)) sont les mieux identifiés, souvent plus pour les hommes, ce qui confirme la lacune dans la connaissance des ancêtres utérins sur les trois générations.

FIGURE 6 : Nombre d'individus pour lesquels chacun des huit arrière-grands parents est connu (hommes en bleu, femmes en rouge)



Le corpus généalogique reconstitué ne représente ainsi qu'une partie du corpus réel. Les composantes utérines sont très peu documentées. De plus, seuls les lignages faisant souche en Île-de-France ou qui s'allient avec des lignages étrangers attachés à cette province et qui trouvent très régulièrement leurs conjoints en Île-de-France sont concernés par le corpus. En l'état, le corpus peut faire l'objet d'une étude systématique afin d'évaluer les formes d'alliance préférentielles entre individus de sexe opposé qu'il contient. Il conviendra de tenir compte de ces biais lors de l'interprétation des résultats de ces recensements matrimoniaux.

1.2. Des recensements matrimoniaux

Les réseaux matrimoniaux restreints abordés dans cette étude résultent de recensements de circuits matrimoniaux dont le paramétrage obéit aux critères spécifiques suivants. L'ordre** du circuit (ou largeur) est le nombre de groupes consanguins reliés par des relations de mariage intermédiaire dans les circuits que nous recensons. Lorsqu'une chaîne** reliant deux individus mariés ne contient aucun autre lien matrimonial, le mariage est dit consanguin d'ordre 1. L'autre paramètre de ces circuits s'appelle la profondeur généalogique** maximale des groupes consanguins reliés, c'est-à-dire la longueur du plus long chemin orienté ascendant qui part de cet individu.

L'exemple de recensement envisagé par la figure 7 est de type « 3-3-2 », et est d'ordre maximal 3 (Hamberger *et al.*, 2009, p. 121). Il implique la recherche de tous les circuits qui relient trois ensembles de consanguins au plus. Il contient, premièrement, tous les mariages consanguins de profondeur maximale égale à 3 (à gauche sur la figure 7). Il concerne aussi tous les circuits matrimoniaux d'ordre 2, contenant deux liens matrimoniaux dans le circuit et de profondeur généalogique maximale égale à 3, appelés aussi « redoublements** ».

FIGURE 7 : Recensement de circuits matrimoniaux de type « 3-3-2 »

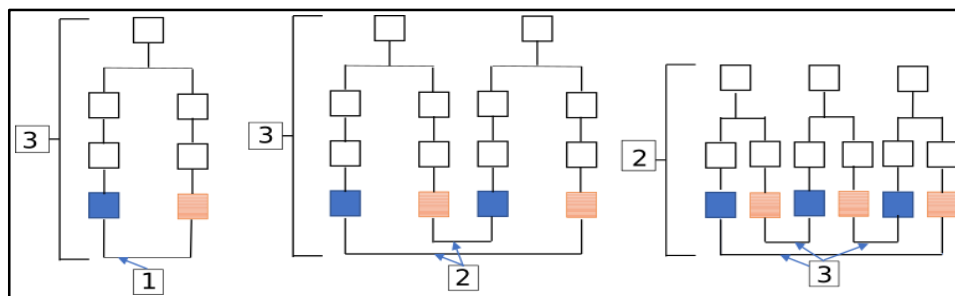
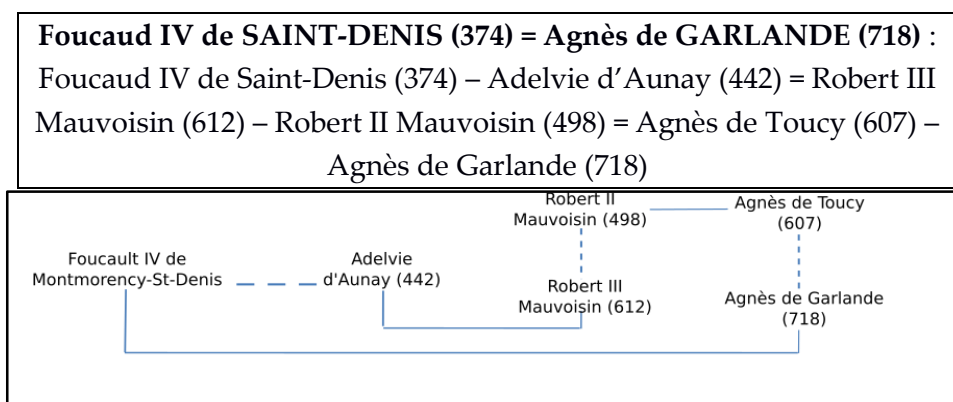


Schéma d'après Hamberger *et al.*, 2014, p. 9.

Il contient enfin le recensement des renchaînements** de mariages (ordre 3) limité ici à une profondeur de 2. Le résultat d'un tel recensement se présente sous la forme d'une longue liste de circuits codés tels celui indiqué sur la figure 3. Dans notre étude, le paramétrage 3-3-2 du recensement offre un bon compromis entre l'étendue de la parenté explorée et

le nombre de circuits recensés. Chaque circuit est réductible en remplaçant les chaînes de consanguinité par de simples traits en pointillés figurant la parenté directe entre individus impliqués dans des alliances (figure 8). Le réseau ainsi constitué, représenté graphiquement à l'aide de ces traits pointillés et de traits pleins figurant les alliances, constitue l'armature du réseau de parenté considéré (Hamberger & Daillant, 2008, pp. 22-23 ; Grange & Houseman, 2008, p. 127). Composé de constellations** matrimoniales, il met en valeur les renchaînements de mariage dans le réseau de parenté. Pour étudier la dynamique du réseau abordée au § 3, un recensement matrimonial 3-3-2 sera mené sur une première longue période 1000-1140 et sur cinq autres périodes de soixante ans entre 1140 et 1440. Cet intervalle correspond à environ trois générations. Sur les graphes successifs s'observe la croissance de chaque constellation à partir d'héritages de réseaux anciens et les individus centraux principaux du maillage.

FIGURE 8 : Circuit matrimonial simplifié et transcription simplifiée



L'optique de l'étude statistique qui suit est de rendre compte de la proportion des unions entre deux individus identifiés incluses dans des circuits et de mesurer l'importance des mariages multiples (tableau 1). Puis l'évolution temporelle de la répartition des couples dans les circuits de différents ordres est étudiée pour montrer l'importance de la parenté horizontale et tenter d'évaluer la part des mariages dans la consanguinité à l'ordre 1 et celle des redoublements d'alliance dans les ordres supérieurs (tableau 2).

TABLEAU 1 : Statistiques du nombre de mariages par période

	Unions entre 2 conjoints identifiés / total	Unions inclues dans les circuits	Mariages masculins multiples	Mariages féminins multiples
1000-1140	42 / 63	13	2 hommes mariés 2 fois	3 femmes mariées 2 fois 1 femme mariée 4 fois
1140-1200	56 / 71	58	7 hommes mariés 2 fois 1 homme marié 3 fois	5 femmes mariées 2 fois. 1 femme remariée une 3 ^{ème} fois 1 femme mariée 4 fois
1200-1260	60 / 82	35	6 hommes mariés 2 fois	3 femmes mariées 2 fois
1260-1320	97 / 118	67	10 hommes mariés 2 fois	4 femmes mariées 2 fois
1320-1380	104 / 120	79	2 hommes mariés 3 fois 7 hommes mariés 2 fois	14 femmes mariées 2 fois
1380-1440	54 / 58	33	2 hommes mariés 2 fois 1 homme remarié une 3 ^{ème} fois	2 femmes mariées 2 fois 1 femme remariée une 3 ^{ème} fois
Total	413/ 512	285		

Pour prendre en compte les mariages dans la consanguinité, nous étendons l'ordre 1 du recensement à la dixième génération. Pour chaque tranche chronologique allant de 1000-1140 à 1000-1440, après un recensement 10-3-2-2, les couples sont classés en fonction de l'ordre des circuits dans lesquels ils sont impliqués et qui se bouclent dans cette période. Nous constatons dans le tableau 2 une augmentation de la proportion du nombre de mariages dans les circuits d'ordre 1 en fonction du temps, une stabilité dans la proportion des circuits d'ordre 2 (entre 38,5 et 40,5%) et 3 (entre 54,5% et 61,5%) quelle que soit la tranche temporelle, et une baisse de la proportion des circuits d'ordre 4 à partir de la tranche [1000-1320].

TABLEAU 2 : Évolution de la répartition des couples dans les circuits de différents ordres en fonction du temps (Recensement 10-3-2-2)

	Ordre 1	Ordre 2	Ordre 3	Ordre 4	Mariages dans les circuits
1000-1140	1 (7,7%)	5 (38,5%)	8 (61,5%)	12 (92,3%)	13
1000-1200	2 (2,8 %)	23 (32,4)	39 (54,5%)	61 (85,9%)	71
1000-1260	6 (5,7%)	43 (40,5%)	62 (58,5%)	96 (90,6%)	106
1000-1320	17 (9,9%)	73 (42,4%)	102 (59,3%)	148 (86%)	172
1000-1380	33 (13,1%)	97 (38,65%)	135 (53,8%)	197 (78,5%)	251
1000-1440	41 (14,4%)	112 (39,4%)	158 (55,6%)	225 (79,2%)	284

Toutefois, nous devons absolument tenir compte de plusieurs limitations dues au corpus. Les couples non comptabilisés sont peut-être impliqués dans des circuits d'ordre et de profondeur différents des paramètres considérés par les recensements. La sous-représentation des branches utérines et la restriction du corpus aux individus franciliens coupent certaines chaînes. Une recherche de liens consanguins sur dix générations permet d'identifier tous les couples dont les liens consanguins sont documentés dans le corpus, mais il en manque forcément dans chaque tranche chronologique. Enfin, l'existence de nombreux liens horizontaux longs peut être aussi liée au fait que l'on s'intéresse à un même espace géographique. En tenant compte de ces réserves, nous constatons que la part du mariage dans la consanguinité à l'ordre 1 s'accroît, même si la parenté royale explique en grande partie cette augmentation (Voir § 2.1). La part des redoublements et renchaînements de mariages est stable dans les tranches chronologiques.

Nous soutenons donc, tout comme Frédéric Lachaud, que « l'alliance se recherche toujours dans la parenté horizontale » (Lachaud, 2017, p. 335) sur l'ensemble de la période, c'est-à-dire soit dans la parenté par alliance soit dans la consanguinité. Mais l'absence de certaines chaînes relationnelles dans la parenté du côté utérin ne nous permet pas d'identifier la totalité des mariages dans la consanguinité. Ainsi, l'examen détaillé du corpus fait ressortir des questions méthodologiques sur la façon dont il conviendrait d'aborder cette opposition entre mariages à l'intérieur ou à

l'extérieur de la consanguinité, questions qui n'ont peut-être pas toujours été réellement prises en compte et qu'il reste à approfondir. Cette recherche dans la parenté horizontale résulte d'un conflit entre deux tendances : la recherche du conjoint dans la parenté la plus proche et le respect des différents interdits religieux.

2. La recherche du conjoint au plus proche : consanguinité et échanges matrimoniaux

Toute alliance matrimoniale résulte d'intérêts politiques, diplomatiques ou économiques, « une affaire de politique et de pouvoir » (Avignon, 2013, pp. 237, 239) entre la papauté et la noblesse. « La question de l'étendue des interdits » a constitué un « enjeu non négligeable entre dominants laïcs et l'Église » (Avignon, 2013, pp. 254-255). Le concile de Latran de 1215 modifie le périmètre des conjoints possibles. Nous identifions d'abord les mariages interdits et les patrilignages alliés. Puis nous étudierons l'évolution du réseau d'alliance en recherchant les échanges matrimoniaux* entre patrilignages et en observant leur rôle dans les stratégies de contournement des interdits religieux avant et après 1215.

2.1. Les bouclages dans la consanguinité et l'affinité

L'ensemble de l'étude qui suit doit tenir compte des biais du corpus comme la localisation régionale des patrilignages et le manque d'information sur les branches utérines.

L'étendue de la parenté interdite et le mode de calcul de computation sont définis par les règles canoniques de l'alliance (Guerreau-Jalabert, 1994, pp. 302-303). Avant 1215, l'Église interdit les degrés d'alliance inférieurs ou égaux au septième degré canon suivant la règle de calcul du comput germanique qui consiste à ne compter que les intervalles qui séparent chacun des deux membres d'un couple de leur ancêtre commun. Seul l'intervalle le plus long est comptabilisé. Les « consanguins du conjoint et les conjoints des consanguins » (Guerreau-Jalabert, 1994, p. 302), jusqu'au septième degré canon inclus avant 1215 et jusqu'au quatrième degré canon inclus après 1215, intègrent la parentèle et ne peuvent épouser Ego ; c'est l'affinité du premier genre (des circuits matrimoniaux allant

de X.X()X à X.XXXXXXXXXX()XXXXXXXX ou X.XXXX()XXXX suivant la période). Le mariage reste aussi « prohibé entre parrains et marraines d'un même filleul, et entre les parents spirituels et les père et mère de leurs filleuls » (Guerreau-Jalabert, 1994, pp. 302-303).

Après 1215, seuls les degrés de parenté inférieurs ou égaux au quatrième degré canon sont interdits. Les interdits d'alliance avec les membres de la parenté spirituelle sont maintenus. Cet assouplissement des règles a-t-il multiplié le nombre de mariages consanguins entre anciens nobles ? Un recensement de circuits matrimoniaux d'ordre limité à 1 et de profondeur généalogique égale à 7, représenté sur les tableaux 3 et 4, comptabilise l'ensemble des mariages consanguins sur la période 1000-1440. Une étude de l'affinité du premier genre est aussi conduite.

2.1.1. Avant 1215 : un nombre de mariages consanguins limité en dehors de la parenté royale

Entre 1000 et 1215, seuls des mariages consanguins impliquant des nobles proches des rois, des grandes lignées de serviteurs royaux qui n'hésitent pas à braver les interdits religieux (Guerreau-Jalabert, 1994, p. 305), comme les Montmorency, les Bouteiller, les Garlande, les Beaumont, ont été identifiés (tableau 3). Trois mariages consanguins sur 112 unions liant des conjoints identifiés (2,7 % du total) ne respectent pas les règles canoniques. Quatre unions dans l'affinité du premier genre impliquant des lignées comtales ont été également recensées. Parmi elles, le comte Jean de Beaumont annule son premier mariage avec Gertrude de Nesle, fille du comte Raoul III de Nesle. Mais il se remarie alors avec une autre parente dans l'affinité du 1^{er} genre (et au 2^e degré) en 1213, pourtant toujours interdit par le concile de Latran. Nous pouvons nous interroger sur la réception de ces mariages interdits par les contemporains. Aucune trace de dispense n'a été retrouvée, mais nous pouvons nous questionner sur la proximité de ces grands lignages avec le roi ou avec les évêques qui autorisent ces mariages. Ces bouclages consanguins avant 1215 participent sans doute à la cohésion et la solidarité entre grands nobles franciliens.

TABLEAU 3 : Mariages interdits avant 1215

Type de circuit	D°	Couple
HH)FFF	3	Ric. I de Montmorency = M. de Gisors [1120]
HHFH)HHHFF	6	Mat. I de Marly = M. de Garlande [1190]
HHHHHH)FFFHFF	6	J. I de Saint-Denis = M. Le Bouteiller [1198]
H.F(F)FF	A-2	Jean comte de BEAUMONT = G. de NESLE– J. de Garlande [1213, 1194]
F.HHH)FHHH	A-4	G. de Nesle = Jean comte de Beaumont – Mat. II de montmorency [1196, 1194]
F.HHFF)HHH	A-4	Gertrude de Nesle = Renaud II de Mello – Raoul II de Clermont [1201, 1198]
H.FHH)HHHFF	A-5	Math. III comte de BEAUMONT = Él. de Vermandois– Aliénor de Nesle [1199, 1175]

(A-n indique un mariage dans l'affinité 1^{er} genre au nième degré)

2.1.2. Après 1215 : expansion du mariage au plus proche des interdits religieux

Après 1215, dix-neuf mariages et cinq alliances dans l'affinité du premier genre sur 301 (6,3 % du total) ne respectent pas les interdits religieux (tableau 4). Cette augmentation s'explique par l'apparition d'un nombre conséquent de mariages consanguins entre la branche aînée des Capétiens, les branches cadettes des Valois, des Évreux-Navarre et des descendants de Robert I^{er} d'Artois, le frère cadet de Saint Louis. Au début de la période, Saint Louis désirait organiser des alliances matrimoniales solides exogames* avec les autres souverains européens pour pacifier les relations entre les royaumes en vue de ses préparatifs de croisade. Mais ses descendants nouèrent des mariages consanguins représentant 88% des mariages interdits par le concile de Latran, pour maintenir une endogamie sociale à l'intérieur de la parentèle royale.

TABLEAU 4 : Mariages interdits après 1215

Type de circuit	D°	Couple
HH(H)HF	2	Charles IV Le Bel = J. d'Évreux [1324]
HH(FF)	2	Louis d'Orléans = Valentine Visconti [1392]
HH(H)F	2	G. V Roc.-Guyon = B. Roc.-Guyon [1377]
HFH(FF)HF	3	G. VI Le Bouteiller = I. Garlande [1217]
HHH(FF)	3	Philippe VI de Valois = J. de Bourgogne [1293]
HHH(FF)	3	Charles V de Valois = Jeanne de Bourbon [1350]
HH(H)HHF	3	Philippe VI de Valois = Blanc. de Navarre [1350]
HHH(FF)	3	Louis X Capétien = Marg. de Bourgogne [1314]
HH(H)HHF	3	Philippe III d'Évreux = J. II de Navarre [1318]
HHH(H)FF	3	Philippe IV Capétien = Jeanne de Navarre
HFF(H)FF	3	Charles IV le Bel = Bl. de Bourgogne [1308]
HFF(H)FF	3	Philippe V Capétien = J. II de Bourgogne [1307]
HHH(H)HF	3	Philippe Valois-Orléans = Blanc. de France [1344]
HHH(H)HF	3	Louis de Valois = Marg. de Bourgogne [1404]
HHH(H)HF	3	Charles VII de Valois = Marie d'Anjou [1422]
HHH(H)HF	3	Pierre I de Bourbon = Isabelle de Valois [1336]
HFF(H)HF	3	Charles II d'Évreux = Jeanne de Valois [1352]
HHH(H)HHF	4	Louis d'Évreux = Marguerite d'Artois [1301]
HF(H)HHF	4	Eudes IV de Bourgogne = J. de France [1318]
F.HH(H)HH	A-2	M. d'Espagne = Ch. d'Évreux - Ch. II d'Alençon [1336, 1335]
H.FFF(H)	A-3	Phil. VI de Valois = Blanc. de Navarre - J. de Bourgogne [1293, 1350]
H.FHH(H)HHF	A-3	Jean I de B.-en-Gâtinais. = Alix Mauvoisin - Elizabeth de Garlande [1232, 1214]
H.FFH(FF)	A-3	Ch. IV Le Bel = J. d'Évreux - Blanc. de Bourgogne [1308, 1324]
HFHH(H)HH.F	A-4	Ph. de Boulogne - Jean II Le Bon = J. de Boulogne [1338, 1349]

En dehors de ces mariages, seules deux unions interdites apparaissent après 1215, la première au degré 4 entre Beaumont-en-Gâtinais et Bouteiller de Senlis vers 1250, et l'autre entre deux cousins de la Roche-Guyon. La tolérance au non-respect des règles canoniques est donc plus grande pour les rois et les princes. Les nobles, quant à eux, ne cherchent pas à braver les interdits, mais, dans quelques très rares cas, s'engouffrent dans

la brèche ouverte par les rois et les princes en s'alliant dans les degrés nouvellement ouverts 5, 6 et 7 (tableau 5). La fréquence de ces alliances est très faible. Un seul mariage est établi à l'ordre 6 sur les 413 mariages identifiés. Il date de 1260. Si on excepte un mariage au degré 7 daté de 1237, tous les autres mariages sont attestés au XIV^e siècle. Dans tous les cas, les Châtillon sont très présents, ensuite viennent les Trie et les Montmorency. Une autre stratégie consiste à contourner les interdits canoniques relâchés depuis 1215 en se mariant non pas dans le groupe consanguin mais dans les groupes des parents par alliance épousables. Il s'agit donc maintenant d'analyser l'évolution temporelle de ces renchéissements d'alliance.

TABLEAU 5 : Mariages consanguins respectant les interdictions canoniques après 1215

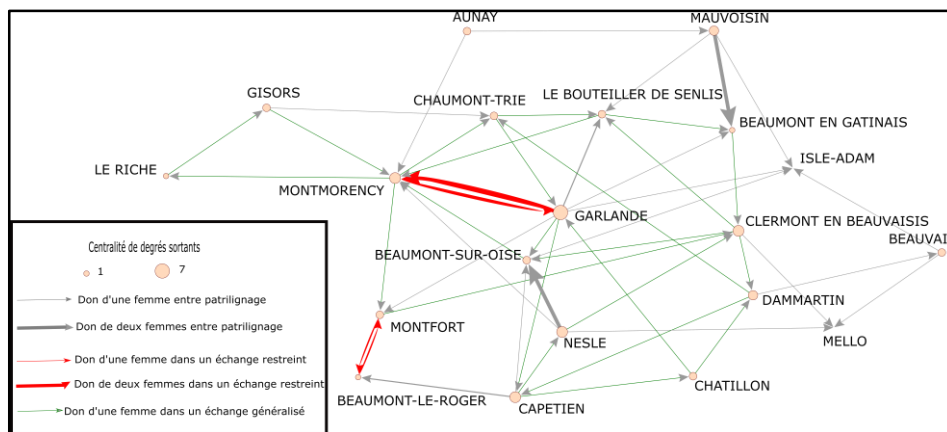
Type de circuit	D°	Couple
HHHHH(H)HHHHHF	6	Brumot de Mont.-Laval = J. de Montmorency [1358]
HFHHH(F)HHHHF	6	Jean de Châtillon = I. de Trie [1364]
HHHH(F)FHHHHF	6	Jean I de Châtillon = I. de Montmorency [1336]
HHHHHH(F)HFHHF	6	Jean de Montmorency = I. de Clermont [1350]
HHHH(H)HHHHHF	6	Jean III de Villiers = J. de Villiers [1312]
HFHFH(H)HHFFF	6	Jacques de Villiers = Regnaulde Choisel de Chennevières [1415]
HHHHHHF(F)HHHFF	7	Guillaume Le Bout. Senlis = Marguerite de Cuignières [1346]
HHHHFH(F)HFFHHF	7	G. IV de Chantilly = J. de Clermont [1350]
HHHHHHH(F)HFHHHF	7	Jean I de Châtillon = J. de Trie [1350]
HHHHHHH(F)FHHHHHF	7	Jean II de Châtillon = M. Montmorency [1372]
HHHHHHH(H)HFHHHF	7	Gui VII de La Roche-Guyon = Catherine Turpin [1430]

2.2. Évolution temporelle du réseau d'alliance

La construction du réseau d'alliance (figures 9 et 10) est une autre démarche proposée par *Puck* visant à cartographier uniquement les

échanges matrimoniaux entre classes d'individus, en l'occurrence ici regroupés par patrilignage⁶. Cette fois-ci, nous approchons le réseau d'alliance en envisageant simplement deux grandes périodes autour de la charnière du changement de comportement de 1260 (Voir § 3.3).

FIGURE 9 : Réseau d'alliances sur la période 1000-1260



Les nœuds du réseau sont reliés par des arcs orientés schématisant les alliances entre donneurs et récepteurs de femmes. L'épaisseur des arcs est proportionnelle au nombre de mariages. La taille des nœuds du réseau est proportionnelle au nombre de liens sortants.

La première période est dominée par trois échanges restreints* en rouge entre les patrilignages Montmorency et Garlande. Ces échanges restreints (Nassiet, 2000, p. 159) de femmes, formés d'arcs orientés en sens inverse, relient deux nœuds du réseau lorsque l'un des deux patrilignages qui avait donné une fille en reçoit une autre en échange.

D'autres échanges généralisés* (Nassiet, 2000, pp. 161-162), excluant tout échange restreint, apparaissent en vert. Il s'agit de circuits formés par

⁶ Une première partition par patrilignage dite PATRIC regroupe l'ensemble des individus du corpus ayant le même ancêtre apical masculin. Seuls les patrilignages contenant plus de deux individus sont conservés. Cela constitue un mode d'éclairage incomplet de la parenté médiévale qui s'écarte des patrilignages ainsi définis. Une seconde partition divise le corpus en un premier segment contenant les couples mariés entre 1000 et 1260 et un second regroupant les couples mariés entre 1260 et 1440. Une transformation dite *Shrink* appliquée à chaque segment construit le réseau d'alliance. Ce dernier, visible dans *Pajek*, relie les nœuds (patrilignages) par des arcs symbolisant les mariages établis entre eux. Le degré des nœuds minimal du réseau est de 2.

au moins trois arcs orientés dans le même sens. Lorsque, après une succession de mariages entre trois patrilignages au moins, une fille est rendue au premier lignage, le cycle est fermé. Ces échanges multiples soudent ainsi la parentèle royale aux différentes parentés comtales des comtes de Clermont, de Dammartin et des Nesle comtes de Soissons. D'autres patrilignages de rang élevé comme les Châtillon ou de nouveaux venus comme les Beaumont-en-Gâtinais s'agrègent à d'autres échanges généralisés avec la parentèle royale et les comtes de Dammartin pour les premiers, avec les Bouteillers de Senlis et les comtes de Clermont pour les seconds. Certes, Éric Bournazel avait déjà montré les relations entre Garlande, comtes de Beaumont-sur-Oise et Montmorency (Bournazel, 1975). L'utilisation du logiciel *Puck* confirme de manière plus systématique de fortes connexions entre ce noyau dense des princes et des comtes avec une clique composée de membres de la haute et moyenne noblesse, grands serviteurs de la Couronne.

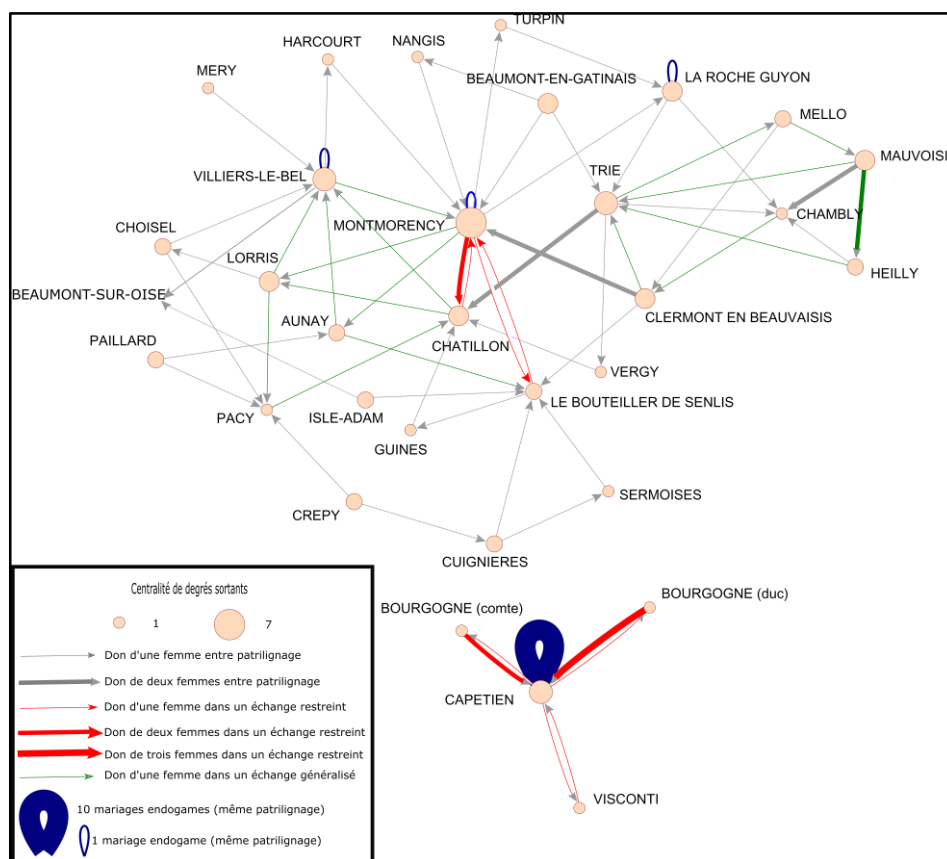
Dans la période suivante (figure 10) apparaissent deux réseaux d'alliances, un formé de nobles et un autre constitué de patrilignages de niveau royal ou princier qui se détache en bas de la figure. Dans le premier réseau, de nouveaux patrilignages gravitent autour des cliques déjà évoquées. Ces grands lignages des Montmorency, des Beaumont, des Trie, des Châtillon, constituent les plus grands donateurs de femmes, dans le cadre d'alliances hypogamiques féminines⁷, qu'ils distribuent à de petits lignages en cours d'ascension dans la hiérarchie nobiliaire. Elles permettent aux plus grands de renforcer les liens de fidélité et de se constituer des réseaux d'alliés sûrs attirés par une dot bien fournie, favorisant ainsi la création de clientèles.

Toutefois, ces mêmes grands patrilignages s'attirent aussi des femmes de lignages plus petits dans le cadre d'alliances hypergamiques féminines* pour s'accaparer des terres occupées par leurs vassaux et agrandir leurs possessions, la dot étant souvent en nature de biens immeubles et fiefs. Les patrilignages de rang inférieur intègrent aussi des échanges généralisés, comme les Villiers ou les Aunay, avec les Montmorency. D'autres comme les Mauvoisin se lient aux Trie/Beaumont *via* des lignages étrangers, les Heilly et les Mello. Les Lorris, ces nouveaux acteurs

⁷ Les alliances hypogamiques féminines sont des unions dans lesquelles l'épouse prend son conjoint dans un groupe d'un rang social inférieur au sien.

anoblis de fraîche date, intègrent deux échanges généralisés, un avec Montmorency et Villiers, un autre avec Pacy et Châtillon. Enfin, de petits lignages locaux, récepteurs de nombreuses femmes issues de patrilignages mieux placés qu'eux, font leur apparition à la périphérie du réseau d'alliance comme les Choisel, les Pacy, les Cuignières.

FIGURE 10 : Réseau d'alliances sur la période 1260-1440



Ici, en plus des échanges restreints en rouge et généralisés en vert, nous constatons des circuits endogames*, avec un nœud qui boucle sur lui-même, il s'agit donc d'un mariage consanguin.

En conclusion, nous avons artificiellement découpé la société nobiliaire d'Île-de-France en « patrilignages », ce qui constitue une perspective d'usage de l'outil informatique pour approcher les structures matrimoniales réelles. Les réseaux d'alliances établis mettent en évidence un noyau central de patrilignages de rang élevé autour desquels gravitent des patrilignages de rang inférieur, avec un éclatement du nombre de patrilignages dans la seconde période. Des échanges restreints et généralisés

révèlent des traditions et usages répétés entre ces patrilignages. Le chapitre suivant va aborder la dimension généalogique et les individus centraux de cette dynamique relationnelle.

3. Évolution temporelle des réseaux généalogiques de la constellation matrimoniale

L'ensemble de l'étude qui suit est fondée sur l'exploration du corpus *via* la fonctionnalité de recensement des circuits de parenté expliquée au §1.2. Elle permet de suivre et de classifier les relations de parenté entre les couples, et de rendre compte de l'évolution temporelle des relations inter-individuelles. Il va de soi que les biais du corpus évoqués au début de ce texte, et notamment le fort déséquilibre entre les lignées agnatiques et utérines dans la reconstitution de la généalogie, a une influence sur la nature des résultats présentés. Il en est de même des marges du corpus. Même fondés sur des informations incomplètes, les résultats obtenus permettent de décrire l'évolution du réseau matrimonial de la noblesse d'Île-de-France. Plusieurs partitions sont constituées à partir du corpus initial. Chacune d'entre elles regroupe tous les couples dont les dates d'apparition sont comprises respectivement dans les intervalles suivants : [1000-1140], [1000-1200], [1000-1260], [1000-1320], [1000-1380] et [1000-1440]. De ce recensement sont extraites les constellations matrimoniales successives (figures 11 à 15, 17 et 19) que nous allons commenter.

3.1. L'évolution des parentèles comtales, princières et des Grands

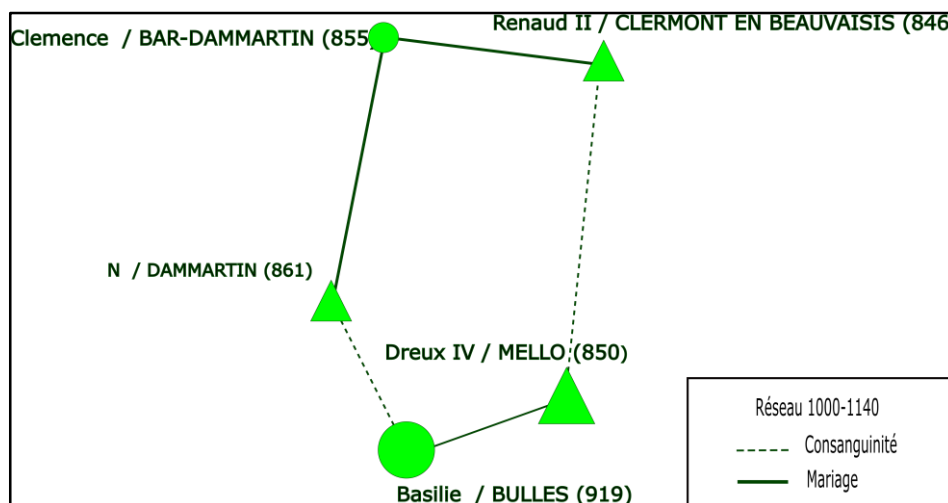
Entre 1000 et 1140, les circuits matrimoniaux identifiés dans les parentèles comtales donnent naissance lors de la période suivante 1140-1200 à l'extension du premier réseau princier et comtal documenté et à la première grande constellation matrimoniale visible.

3.1.1. 1000-1200 : les premiers réseaux princiers et comtaux

Entre 1000 et 1140, la constellation issue du recensement au troisième ordre 3-3-2 montre l'émergence d'un cycle complet d'ordre 3 (figure) de trois mariages impliquant trois ensembles de consanguins, issus des

comtes de Dammartin possessionnés au nord-est de l'Île-de-France, des comtes de Clermont-en-Beauvaisis et des anciennes maisons de Bulles et de Mello au nord. Clémence de Bar épouse le fils du comte Pierre de Dammartin. Devenue veuve, sans postérité connue de son premier mariage, elle se marie de nouveau vers 1138 avec le comte Renaud II de Clermont. Vers 1151, le neveu de Renaud, Dreux IV de Mello, clôt le cycle en épousant la fille de la sœur du comte de Dammartin.

FIGURE 11 : Constellation matrimoniale des Mello/Dammartin/Clermont issue du recensement 3-3-2 : 1000-1140



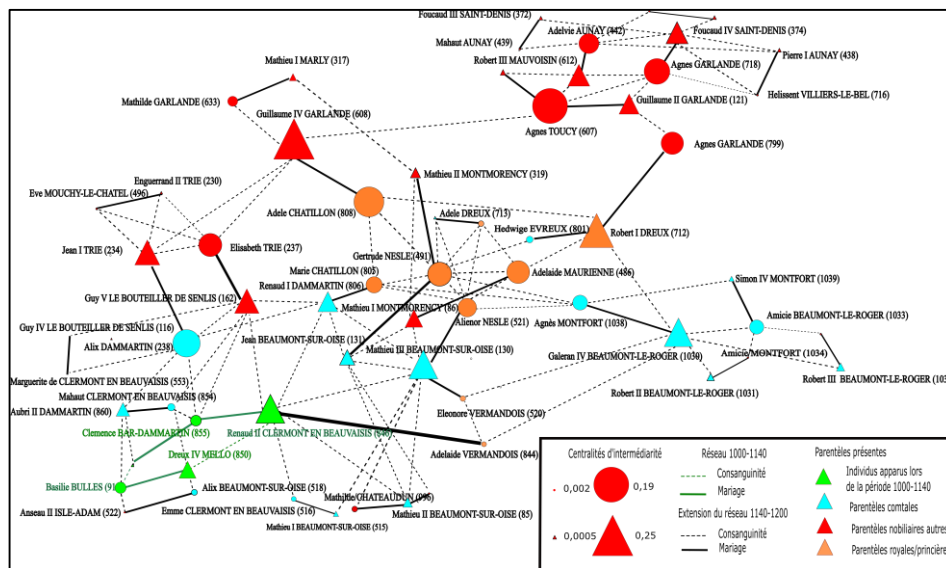
Clémence, pourtant moins bien implantée géographiquement que les représentants des maisons voisines des Dammartin et des seigneurs de Bulles, se trouve au cœur des solidarités nobiliaires du nord de la région francilienne grâce à son remariage. Elle réconcilie alors deux branches comtales : l'oncle du premier mari de Clémence, Hugues de Dammartin, est hostile au roi, alors que son second mari lui est très fidèle.

Pendant la période suivante (1140-1200), l'armature du réseau matrimonial issu du recensement de type 3-3-2 (figure 12) présente une extension matrimoniale cohérente et large à partir du cycle précédent des Clermont-Dammartin-Mello. De nouvelles connexions apparaissent avec des membres de parentèles princières indiqués en orange et un réseau dense de représentants d'autres lignées comtales voisines du nord de l'Île-de-France et du Soissonnais représentés en bleu. La figure 12 montre que le comte Renaud II de Clermont joue un rôle intermédiaire fondamental

dans l'extension du réseau. En effet, son premier mariage avec Adélaïde de Vermandois, veuve d'Hugues I^{er} le Grand frère du roi Philippe I^{er}, a initié l'accroissement de sa connectivité avec les membres de la parentèle royale, et avec les représentants d'autres lignées comtales voisines.

Sa fille Mahaut et sa sœur Emma donnent naissance dans l'extension du réseau à deux autres nœuds centraux du milieu comtal : Alix de Dammartin l'héritière du comté, fille de Mahaut et du comte Aubri II de Dammartin (Mathieu, 1996), et Mathieu III de Beaumont-sur-Oise, petit-fils d'Emma et du comte Mathieu I de Beaumont.

FIGURE 12 : Extension de la constellation matrimoniale 1140-1200

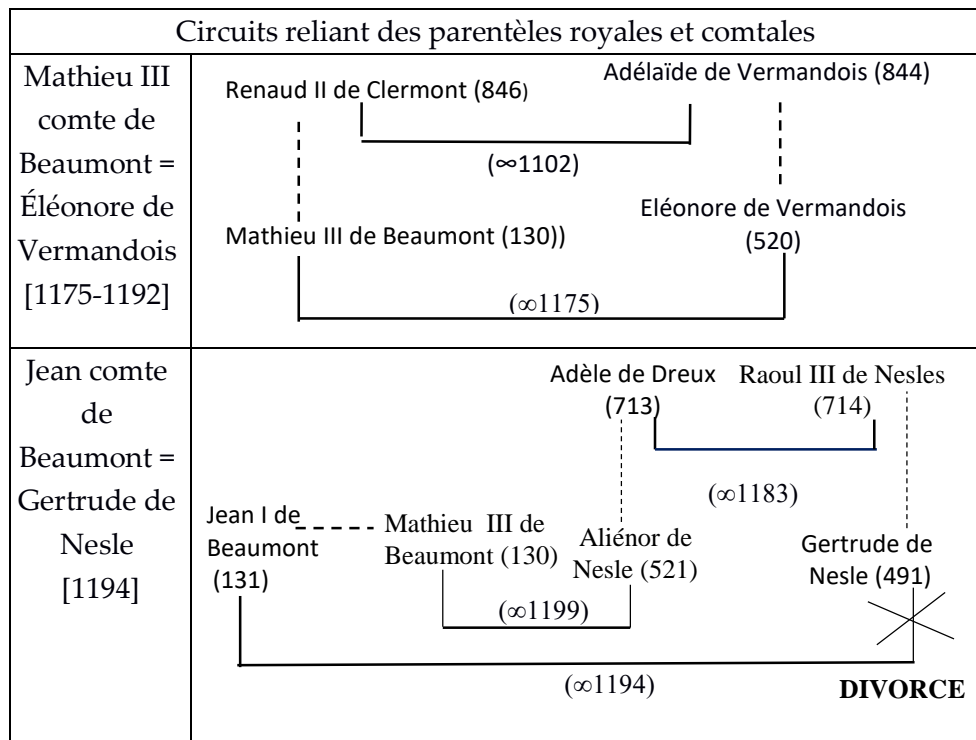


Ce mariage entre Beaumont et Clermont était motivé par la volonté du comte de Beaumont de s'agrandir sur les terres de son voisin, mais ses ambitions démesurées entraînèrent une intervention du roi Louis VI Le Gros. La forte centralité de Mathieu III s'explique aussi par son double mariage, le premier avec Éléonore de Vermandois vers 1175, se rapprochant ainsi de la parentèle royale, et le second avec Aliénor de Nesle vers 1199 (Newman, 1971, pp. 64-66, notes n° 24-26), après avoir divorcé en 1192. Or, si le divorce a été proclamé, le mariage a toutefois engendré auparavant des relations de filiation, des connexions avec des affins, et a constitué le résultat d'une stratégie réfléchie. La connectivité de Mathieu III s'intensifie enfin après ce second mariage de 1199 (figure 12), assurant

ainsi son rapprochement avec la lignée comtale des Soissons-Nesle et la branche royale des Dreux, par l'intermédiaire d'Adèle de Dreux, mère d'Aliénor et petite-fille du roi Louis VI Le Gros.

Ce rapprochement est renforcé par une deuxième alliance entre la sœur d'Aliénor de Soissons-Nesles, Gertrude de Nesle, et le demi-frère de Mathieu III, Jean de Beaumont-sur-Oise. Toutefois, ce dernier mariage est annulé pour cause d'alliance prohibée par l'Église (tableau 6). Ces alliances multiples entre Beaumont-sur-Oise et Soissons-Nesles constituent l'armature centrale de l'expansion du réseau matrimonial comtal entre 1140 et 1200.

TABLEAU 6 : Circuits reliant des parentèles royales et comtales 1140-1200



Enfin, une certaine continuité dans les mariages entre lignées comtales est assurée par les unions des comtes de Meulan et des comtes de Montfort (figure 12). Galéran IV de Beaumont-le-Roger, comte de Meulan, s'unit avec Agnès de Montfort en 1141. Puis un échange s'opère : Amicie de Leicester, de la parentèle des comtes de Meulan, s'allie au comte Simon IV de Montfort. Cependant, par la suite, les comtes de Meulan, tout

comme les comtes de Montfort (Civel, 2006, pp. 180-181), respectent les interdits canoniques et se marient hors de la sphère matrimoniale francienne : leurs possessions sont en effet situées sur les marges de l'Île-de-France et de la Normandie, entre France et Angleterre. Leurs circuits matrimoniaux ne seront plus abordés.

Nous observons enfin l'agrégation de nobles de haute lignée occupant les plus hautes charges dans l'entourage royal comme les Montmorency, les Bouteiller de Senlis et les Garlande, aux grandes parentèles comtales et princières déjà abordées (Civel, 2006, pp. 208-209).

3.1.2. 1140-1200 : l'intégration de la haute et moyenne noblesse dans les réseaux comtaux et princiers

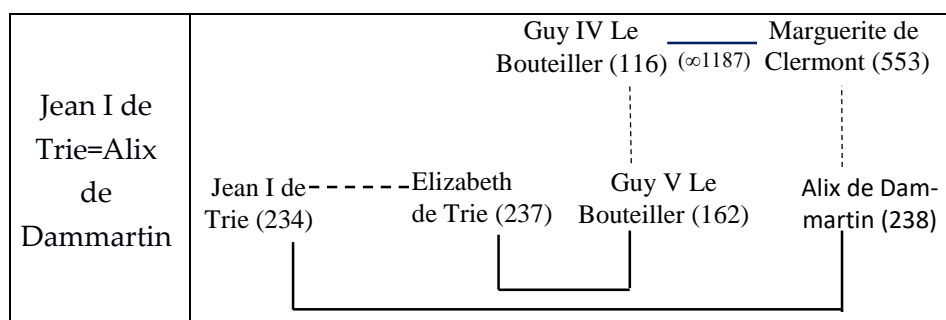
Des connexions s'établissent entre la nouvelle clique des lignages de haute et moyenne noblesse en rouge et la parentèle princière représentée en orange au centre de la figure 12. Cette dernière est dominée par Robert I^{er}, comte de Dreux et frère du roi Louis VII, et par les enfants issus des différents mariages de sa fille Adèle de Dreux : Marie et Adèle de Châtillon, issues de son mariage avec Gui II de Châtillon, et Aliénor et Gertrude de Nesle, issues de son autre mariage avec le comte de Nesles (Newman, 1971, p. 206 note e). Si les mariages de Mathieu I^{er} de Montmorency avec la reine Adélaïde de Savoie et de son fils Mathieu II de Montmorency avec Gertrude de Nesle forment les connexions les plus anciennes, les nouveaux nœuds intermédiaires, responsables de l'extension du réseau, sont Guy VI Le Bouteiller fils de l'héritière des comtes de Clermont et la fille de sa sœur Alix de Dammartin, héritière des comtes de Dammartin.

Toutefois, à partir des années 1140, de nouveaux individus appartenant à de nouvelles familles de moindre importance ont une centralité d'intermédiation plus élevée. Les alliances entre Garlande, Mauvoisin, Mello, Aunay et la branche cadette des Montmorency-Saint-Denis, le meilleur exemple de circuits matrimoniaux resserrés de cette période, mènent à la constitution d'un *cluster* d'individus centraux en haut à droite de la figure 12. La tâche est rude pour démêler les écheveaux de la généalogie (figure 3) de Guillaume II de Garlande (Civel, 2006, p. 193), qu'il est essentiel de bien comprendre. Guillaume II, sa femme Agnès de Toucy, sa fille Agnès de Garlande et sa nièce Agnès, fille de son frère Ansel de Gar-

lande, constituent les intermédiaires les plus importants de la constellation matrimoniale de la période 1140-1200. La relation étroite des quatre parentèles Garlande/Mauvoisin/Mello/Aunay s'explique par les trois mariages d'Agnès de Toucy qui s'allie une première fois avec Guillaume II de Garlande, de 1125 à 1132, puis avec Robert II Mauvoisin, puis avec Dreux III de Mello. Le premier mariage a donné naissance à Guillaume III de Garlande et à Agnès de Garlande. Cette dernière épouse Foucault IV de Montmorency-Saint-Denis. Le circuit matrimonial intègre le mariage entre Adélie d'Aunay et Robert III Mauvoisin, rattachant les nouveaux lignages des Aunay sénéchaux de Dammartin et des Mauvoisin aux grands lignages des Garlande ou des Montmorency.

D'autres lignages de la moyenne noblesse font également leur première apparition comme les Isle-Adam, les Trie ou les Montmorency-Marly, grâce à des mariages hypogamiques féminins. L'héritière des comtes de Beaumont s'unit à Anseau II de l'Isle-Adam, et des échanges matrimoniaux s'opèrent entre les enfants des deux filles du comte de Clermont, Guy V Le Bouteiller de Senlis et Alix de Dammartin, et les enfants d'Enguerrand II de Trie (tableau 7), Élisabeth de Trie et Jean I^{er} de Trie (Mathieu, 1996, p. 52, note n° 187). De même, vers 1194, en contractant une alliance au cinquième degré canon avec Mathilde de Garlande (tableau 3) et en prenant le risque du courroux de l'Église, Mathieu I de Marly entre dans la sphère d'influence royale et compense ainsi sa position de cadet.

TABLEAU 7 : Circuit reliant les Clermont, les Trie et les Bouteiller



En conclusion, pendant la période 1140-1200, les nombreuses femmes veuves, divorcées ou séparées, puis remariées à plusieurs reprises, cons-

tituent les nœuds centraux du réseau. Elles relient la très ancienne noblesse comtale, ravivée par les alliances avec des parentèles royales, et les seigneurs de la haute et moyenne noblesse montante, dans une période mieux documentée. Certes, le fait que des remariages féminins « fabriquent » de la centralité relationnelle n'a rien d'étonnant, mais il est important de le noter pour comprendre le développement de nouvelles lignées à partir de ce premier noyau. La principale constellation matrimoniale s'étend ensuite sur la période 1200- 1320.

3.2. 1200-1320 : extension maximale de la constellation

Cette constellation présente d'abord une très forte extension, indiquée en rouge, de la composante principale précédente (figure 13) mais s'arrête brutalement à la fin de la période (figure 14). Trois composantes plus petites apparaissent ensuite, dont une essentiellement royale et princière non représentée ici et deux autres essentiellement nobiliaires entre 1260 et 1320 (figure 15). Si certains lignages centraux provoquent l'accroissement du réseau, d'autres créent des composantes plus petites.

3.2.1. Les dernières traces de certains nœuds

De nombreux lignages princiers ou comtaux ne participent plus à l'extension de la constellation matrimoniale francilienne, soit pour des raisons d'extinction biologique comme la branche aînée des comtes de Clermont, soit pour des raisons d'exogamie* géographique (choix du conjoint à l'extérieur de la noblesse francilienne) comme c'est le cas pour les Meulan et les Montfort qui sortent du champ d'étude. La seconde composante royale et princière dans la période 1200-1260 est composée de 8 individus, centrée autour du mariage des frères Saint Louis et Charles I^{er} d'Anjou et des sœurs Marguerite et Béatrice de Provence. Elle s'étend à 40 individus entre 1260 et 1320. À partir de 1260, les milieux royaux et princiers s'éloignent de la sphère matrimoniale des nobles franciliens.

3.2.2. Les nœuds responsables de l'extension du réseau

Le zoom sur l'extension de la constellation principale sur la période 1200-1260 en rouge (figure 13) montre les principaux nœuds de forte centralité d'intermédiarité qui en sont responsables. Il s'agit d'Elizabeth de

Garlande (n° 166), de Gertrude de Nesle (n° 491), toutes deux ayant connu au moins un remariage, et Guy VI Le Bouteiller (n° 13).

Les grands lignages d'officiers royaux s'allient entre eux et aux derniers lignages comtaux qui restent. L'importance d'Elizabeth de Garlande s'explique d'une part par l'héritage de la centralité élevée de son père Guillaume IV de Garlande et de sa sœur Jeanne de Garlande, mariée au comte Jean de Beaumont, et d'autre part, par son mariage avec Guy VI Le Bouteiller de Senlis en 1217. Ce mariage est consanguin de degré 3. Il ne respecte pas les interdits religieux imposés par le concile de Latran de 1215, mais il est essentiel. Les mariages des deux sœurs Garlande fortifient surtout l'intégration des Bouteiller de Senlis dans les lignées comtales. Déjà alliés aux Clermont dans la période précédente, ils entrent aussi dans la parenté des comtes de Beaumont. Mais Elizabeth de Garlande est aussi au cœur d'autres circuits matrimoniaux importants impliquant le lignage des Trie et qui ont joué un rôle d'intermédiaire dans le mariage Garlande/Bouteiller. Devenus comtes de Dammartin, au cœur de l'extension du réseau, les Trie renforcent leur assise sociale en Île-de-France (voir tableau 8a).

TABLEAU 8a : Tableaux simplifiés de parentés 1200-1260

Circuit de Guy VI Le Bouteiller et Elizabeth de Garlande via les Trie

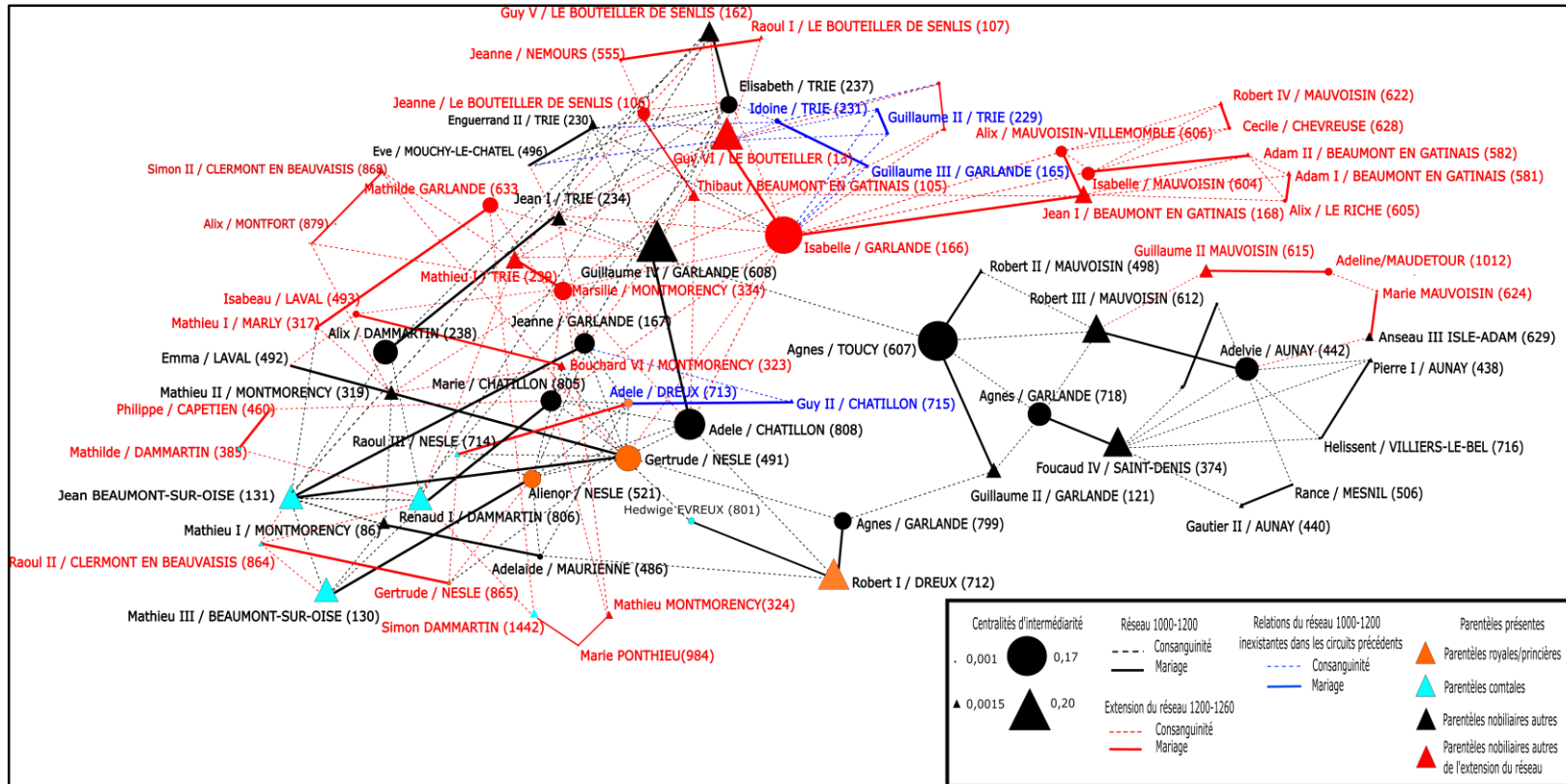
Guy VI Le Bouteiller – Eve de Mouchy= Enguerrand II de Trie – Idoine de Trie = Guillaume III de Garlande – Elizabeth de Garlande
--

Circuits des Trie et des Montmorency

Bouch.VI de Montmorency – Eliz. de Garlande = Guy VI Le Bouteiller – Mathieu I de Trie = Marsilie de Montmorency – Isab. de Laval

Math. I de Trie – Renaud I de Dammartin = Marie de Châtillon – Gertrude de Nesle = Math. II de Montmorency – Marsilie de Montmorency
--

FIGURE 13 : Expansion de la constellation matrimoniale 1200-1260



De même, les Montmorency s'allient avec l'héritière des comtes de Nesles, Gertrude de Nesles, autre personnage central, séparée de Jean de Beaumont. Puis nous identifions l'union de deux grandes branches cadettes de lignages d'importance élevée : Gertrude de Nesles, cousine de la précédente, d'une branche cadette des comtes de Soissons-Nesles, est mariée en secondes noces avec Raoul II de Clermont seigneur d'Ailly, petit-fils de Renaud II comte de Clermont-en-Beauvaisis. Son autre cousine Aliénor de Nesle est mariée au comte Mathieu III de Beaumont. Grâce à ces mariages, si les Clermont ne possèdent plus le comté de Clermont-en-Beauvaisis détenu par Philippe de Hurepel en 1218, leurs descendants appartiennent toujours à la haute noblesse. Quant aux Montmorency, deux d'entre eux, Mathieu II de Montmorency et son fils Bouchard VI de Montmorency s'allient à deux sœurs Emma de Laval et Isabeau de Laval en Bretagne, créant alors la branche cadette des Montmorency-Laval, respectivement vers 1215 et 1220.

Mais les anciens lignages comtaux parviennent difficilement à se maintenir par le jeu des alliances. Ce n'est pas le cas de lignages de moyenne importance, les Mauvoisin et les Beaumont-en-Gâtinais, qui prennent de l'importance et apparaissent à droite de la figure. Ils se rapprochent entre eux *via* un redoublement d'alliance. Les deux frères Jean I^{er} et Adam II de Beaumont-en-Gâtinais s'unissent respectivement aux deux sœurs Alix et Isabelle Mauvoisin, en 1214 et 1211 (figure 13 et tableau 8b).

TABLEAU 8b : Circuits des Beaumont-en-Gâtinais reliés aux Bouteiller, Mauvoisin et Garlande 1200-1260

Thibaut de Beaumont-en-Gâtinais – Elizabeth de Garlande = Guy VI Le Bouteiller – Guy V Le Bouteiller = Elisabeth de Trie – Jeanne Le Bouteiller
Adam II de Beaumont-en-Gâtinais – Alix Le Riche = Adam I de Beaumont-en-Gâtinais – Jean I de Beaumont-en-Gâtinais = Alix Mauvoisin– Isabelle Mauvoisin

Puis, en les ralliant à la composante matrimoniale ancienne déjà établie à l'époque précédente, Bouteiller et Garlande assurent un pont entre le passé et l'avenir de la composante matrimoniale, par le remariage de Jean I^{er} de Beaumont-en-Gâtinais avec le personnage central du réseau Eliza-

beth de Garlande, et par l'union de leur fils Thibaut avec Jeanne Le Bouteiller de Senlis, la nièce du premier mari d'Elizabeth de Garlande (voir tableau 8b).

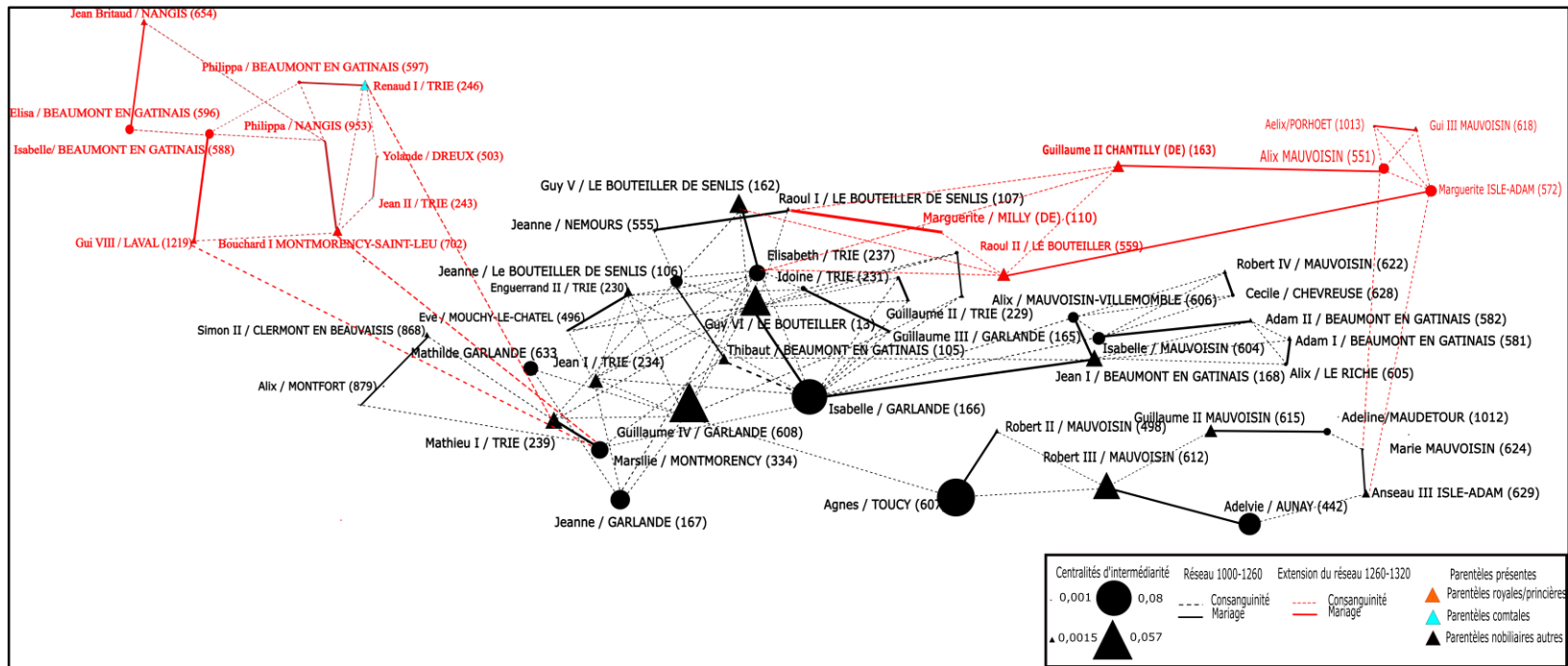
Sur la dernière période 1260-1320, le recensement 3-3-2 (figure 14) montre trois circuits très limités à la périphérie de la constellation, marquant son extension maximale et des alliances entre jeunes lignages et les cadets des anciennes branches comtales ou de grands lignages déjà cités. Ainsi, la branche aînée des Montmorency et les deux branches cadettes des Montmorency-Laval et des Montmorency-Saint-Leu sont alliées aux Dammartin-Trie et aux Beaumont-en-Gâtinais (tableau 9). La dernière extension assure l'intégration du lignage des Isle-Adam *via* Marguerite de l'Isle-Adam au sein des grands lignages Bouteiller, Mauvoisin et Trie.

TABLEAU 9 : Tableaux simplifiés de parenté 1260-1320

La descendance des Montmorency/ Beaumont-en-Gâtinais	
Gui VIII de Montmorency-Laval - Bouchard I de Montmorency Saint Leu = Jean I de Beaum.-en-Gât. – Isabelle de Beaum.-en-Gât.	
Renaud I de Trie – Bouchard I de Montmorency Saint Leu = Philippa de Nangis – Philippa de Beaum.-en-Gât.	
La descendance des Bouteiller / Mauvoisin / Isle-Adam	
Raoul II Le Bouteiller de Senlis - Élisabeth de Trie = Guy V Le Bouteiller de Senlis - Guillaume II de Chantilly = Alix Mauvoisin - Marguerite de l'Isle- Adam	

En conclusion, des membres de parentèles franciliennes constituent des nœuds centraux de ramification et d'extension sur l'ensemble de la période 1000-1320, comme les Garlande, les Bouteiller de Senlis ou les comtes de Beaumont, même si en 1320, les Garlande déclinent complètement et les comtes de Beaumont-sur-Oise ont disparu. Toutefois, si l'extension de la principale constellation matrimoniale particulièrement importante entre 1200 et 1260 montre l'émergence de lignages de moyenne noblesse ou de branche cadette des Grands qui prennent la place des lignages comtaux moribonds, à l'intérieur d'une composante matrimoniale d'où sont exclus les princes, cette constellation ne s'étend apparemment plus après le dernier mariage recensé de 1290. La période allant de 1260 à 1320 est en effet marquée par de profonds bouleversements.

FIGURE 14 : Zoom sur l'expansion de la constellation matrimoniale 1260-1320



Seule la partie supérieure de la constellation matrimoniale est représentée ici pour mettre en évidence son expansion sur la période 1260-1320. La partie inférieure de la constellation peut être reconstituée à partir de la figure 13.

3.3. Les profonds bouleversements à la charnière du XIII^e et du XIV^e siècle

La constellation des nobles ne s'étend plus après 1290 et de nouvelles structures plus petites apparaissent de manière indépendante par rapport à la première constellation. L'arrêt de l'extension de la composante matrimoniale s'explique de différentes manières.

3.3.1. 1260-1320 : le renouveau des groupes matrimoniaux

Premièrement, les relations matrimoniales avec la parenté des affins ou avec les affins des consanguins sont particulièrement nombreuses entre 1200 et 1320, tout en respectant globalement les interdits. Au XII^e siècle et jusqu'au milieu du XIII^e siècle, le recours à la recherche de conjoints dans la parentèle proche et horizontale, l'assimilation de nobles franciliens par les familles comtales et princières en Île-de-France, ont assuré le développement de la constellation nobiliaire principale. Celle-ci « dessine les contours d'un espace préférentiel à l'intérieur duquel on tente de densifier le réseau des relations fondées sur la parenté en multipliant ou en renouant les liens » (Guerreau-Jalabert, 2014, p. 868).

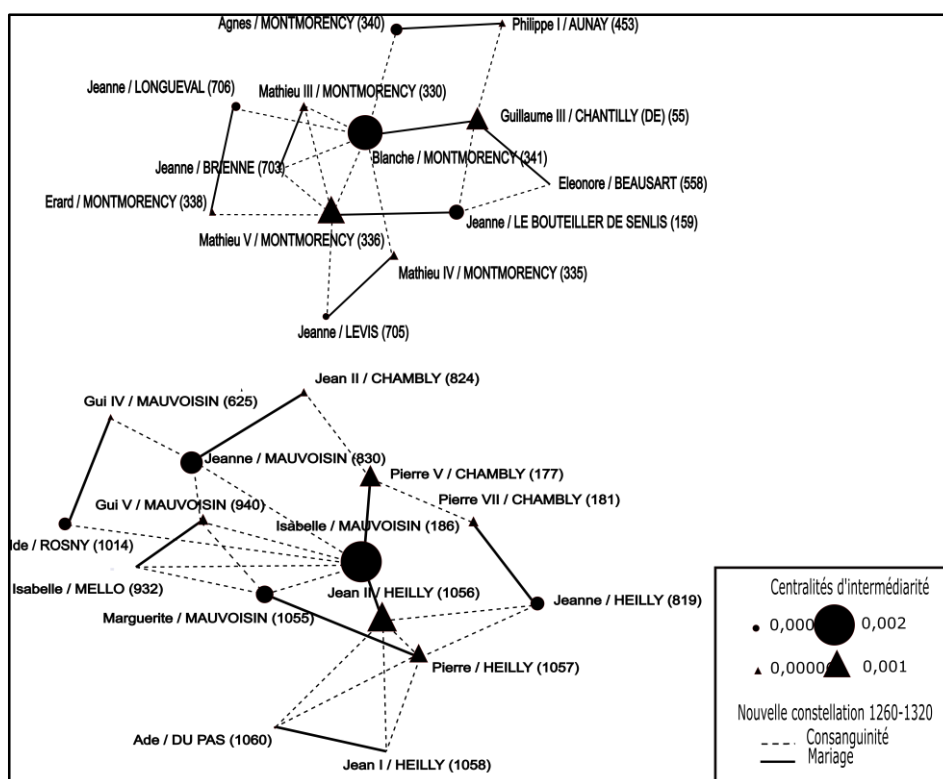
Toutefois l'assouplissement des règles du concile de Latran de 1215 entraîne les nobles à rechercher de nouveaux conjoints, certes en dehors de leur cercle de parenté proche et du quatrième degré canon, mais dans une zone de parenté plus resserrée dont le degré canon peut être inférieur au 7^e degré. Pourtant, de nombreuses anciennes lignées comtales ont disparu et ne peuvent plus régénérer les alliances avec les lignées franciliennes de haute noblesse. Les parentèles royales et princières ne s'allient plus non plus avec les nobles. À force de croiser les circuits matrimoniaux, une partie « des affins des consanguins, tout comme certains consanguins des affins » (Guerreau-Jalabert, 1994) font aussi partie de leur parentèle non épousable. Ainsi les individus des parentés de la constellation née en 1140-1200 ont épuisé toutes les combinaisons matrimoniales possibles, ce qui reporte à plus tard le renouvellement des anciennes alliances. Pourtant, dès 1260-1320, des phénomènes cycliques apparaissent. Certaines lignées répètent des traditions d'alliance anciennes, tout en épousant des individus assez éloignés pour être à nouveau considérés comme membres

d'une parentèle lointaine épousable, mais proche géographiquement. Dans ces configurations, l'écart générationnel entre les répétitions d'alliance est si grand (supérieur à la profondeur 3 du recensement) que les nouvelles constellations qui apparaissent entre 1260 et 1320 sont déconnectées de la constellation précédente.

3.3.2. Émergence de nouvelles constellations matrimoniales entre 1260 et 1320

La figure 15 montre deux petites composantes distinctes qui font état d'un renouvellement de la haute et moyenne noblesse. La première structure notable présente deux individus centraux, Mathieu V de Montmorency, représentant de la branche aînée, et Blanche de Montmorency, héritière d'une branche cadette. Elle est issue du renouvellement des circuits matrimoniaux de la période 1000-1200.

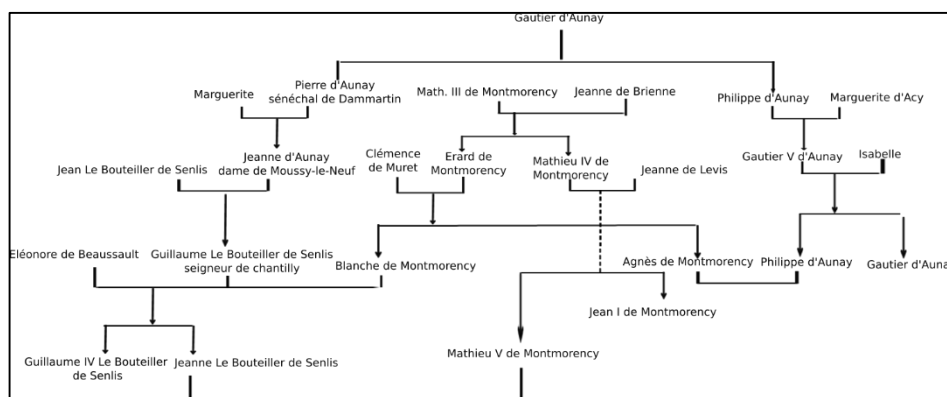
FIGURE 15 : Nouvelles constellations matrimoniales 1260-1320



Si Montmorency et Aunay se sont alliés une première fois (figure 11) en 1125, les deux lignées se rapprochent de nouveau vers 1310 : Agnès de

Montmorency, fille d'Érard de Montmorency, épouse Philippe I^{er} d'Aunay (figure 16). Il s'agit d'une alliance au dixième degré au-delà des interdits religieux, un exemple de renchaînement dans la consanguinité. De même, alors que Montmorency et Bouteiller s'étaient alliés en 1198, Blanche de Montmorency épouse Guillaume III Le Bouteiller de Senlis, seigneur de Chantilly, en 1310. Une nouvelle union a lieu une génération plus tard entre Jeanne le Bouteiller de Senlis, fille de Guillaume III et d'Éléonore de Beaussault, et Mathieu V de Montmorency (figure 16).

FIGURE 16 : Arbre généalogique simplifié des Aunay / Bouteiller/Montmorency



La seconde structure est constituée d'une nouvelle composante matrimoniale originale centrée autour de femmes du lignage des Mauvoisin, Isabelle, Jeanne et Marguerite. Pour étendre la parentèle épousable, Mauvoisin et Trie recherchent leurs conjointes dans la parentèle étrangère à l'Île-de-France voulant s'implanter durablement dans la région. En effet, deux frères Heilly s'unissent avec deux sœurs Mauvoisin, et Isabelle de Heilly épouse Renaud II de Trie (tableau 10). D'autres encore s'allient avec des conjointes d'anciens lignages franciliens qui, partis de la région, n'intègrent plus les réseaux matrimoniaux depuis une durée suffisamment longue pour qu'à nouveau ils puissent réintégrer la parentèle épousable. Isabelle de Mello-Saint-Bris, issue d'une branche des Mello originaires du nord de l'Île-de-France mais possessionnée en Bourgogne, épouse Guy V Mauvoisin.

D'autres enfin décident de s'allier avec des lignages d'implantation ancienne mais qui n'ont pas encore participé aux redoublements d'alliances

comme les Chambly, les Villiers de l'Isle-Adam ou de nouveaux venus comme des anoblis.

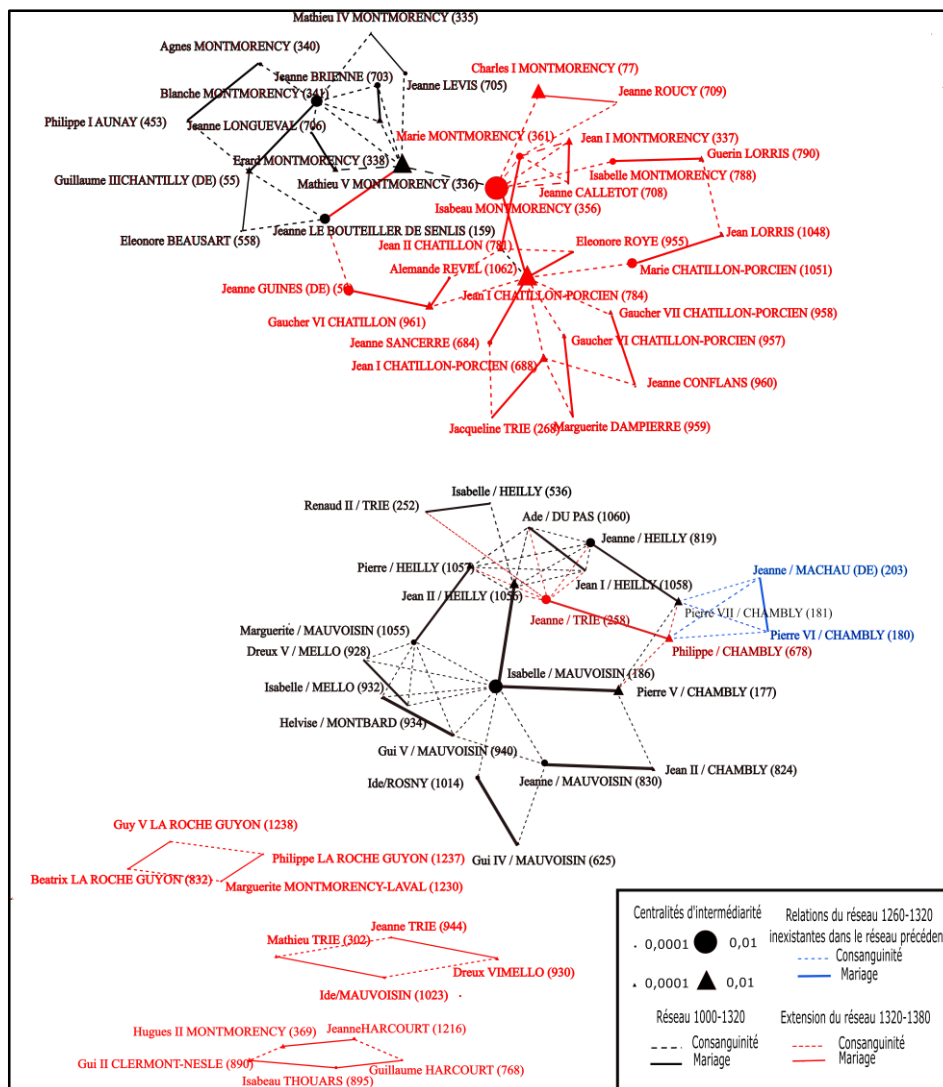
Entre 1320 et 1380, les structures précédentes s'agrandissent (figure 17). La composante des Mauvoisin, Heilly et Trie tente d'établir un échange généralisé avec les Chambly. Deux sœurs Mauvoisin avaient été données aux Heilly lors de la période précédente, et ici deux femmes Heilly sont données aux Chambly (tableau 10). Mais le cycle n'est pas fermé, car les Chambly ne peuvent pas donner de femmes aux Mauvoisin. Seul Pierre V de Chambly épouse Isabelle Mauvoisin.

TABLEAU 10 : Tableaux simplifiés de parentés Heilly / Chambly / Mauvoisin / Trie / Mello

Dreux VI de Mello - Isabelle Mauvoisin = Jean II de Heilly - Jean I de Heilly = Ade du Pas - Jeanne de Trie
Jean II de Heilly- Jeanne de Trie = Dreux VI de Mello - Dreux V de Mello = Helvise de Montbard - Isabelle Mauvoisin
Pierre de Heilly - Jeanne de Trie = Dreux VI de Mello - Dreux V de Mello = Helvise de Montbard - Marguerite Mauvoisin
Dreux VI de Mello - Isabelle Mauvoisin = Jean II de Heilly - Isabelle de Heilly = Renaud II de Trie - Jeanne de Trie
Jean II de Heilly - Jeanne de Trie = Dreux VI de Mello - Isabelle de Mello = Gui V Mauvoisin - Isabelle Mauvoisin

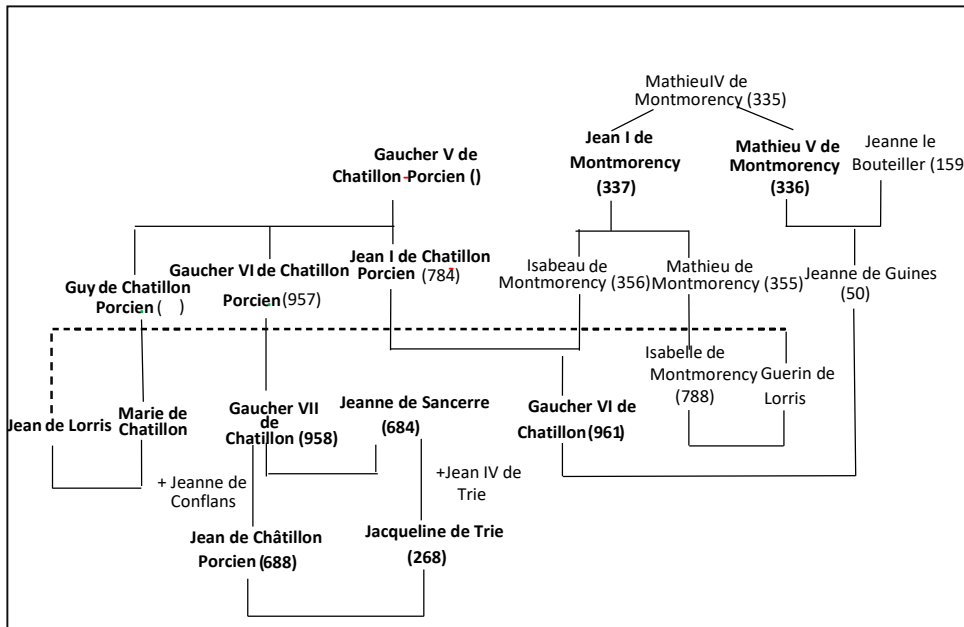
La deuxième constellation, celle des Montmorency/Aunay/Bouteiller, s'étend à l'autre lignage de haute noblesse implanté récemment et durablement en Île-de-France avant Philippe Auguste, les Châtillon. Les deux grands lignages Châtillon et Montmorency unissent deux de leurs représentants : Isabelle de Montmorency, fille de Jean I^{er} de Montmorency, et Jean I^{er} de Châtillon-Porcien, fils de Gaucher V de Châtillon-Porcien. Un processus nouveau apparaît, l'intégration d'anoblis de fraîche date, les frères Jean de Lorris et Guérin de Lorris, dans ces circuits matrimoniaux (figure 18). Ils procurent ainsi de nouvelles ressources aux vieux lignages recherchant des conjoints hors de leur parenté. Mais ici, des relations politiques au sein des hôtels royaux gouvernent le choix des Lorris comme conjoints.

FIGURE 17 : Extension des constellations matrimoniales 1320-1380



D'autres petits circuits matrimoniaux relient des grands lignages des marges de l'Île-de-France à des lignages de provinces voisines. Les seigneurs de la Roche-Guyon, possessionnés à la frontière entre le domaine royal et la Normandie, sont connectés aux Montmorency-Laval localisés en Bretagne. Une autre structure associe les Clermont-Nesle, possessionnés à la limite de la Picardie, aux grands seigneurs normands des Harcourt. Ce recours aux lignages étrangers, rendu possible par l'intégration de nobles de différentes origines dans les institutions, varie les combinaisons matrimoniales.

FIGURE 18 : Arbre généalogique simplifié des Châtillon/Montmorency/Lorris



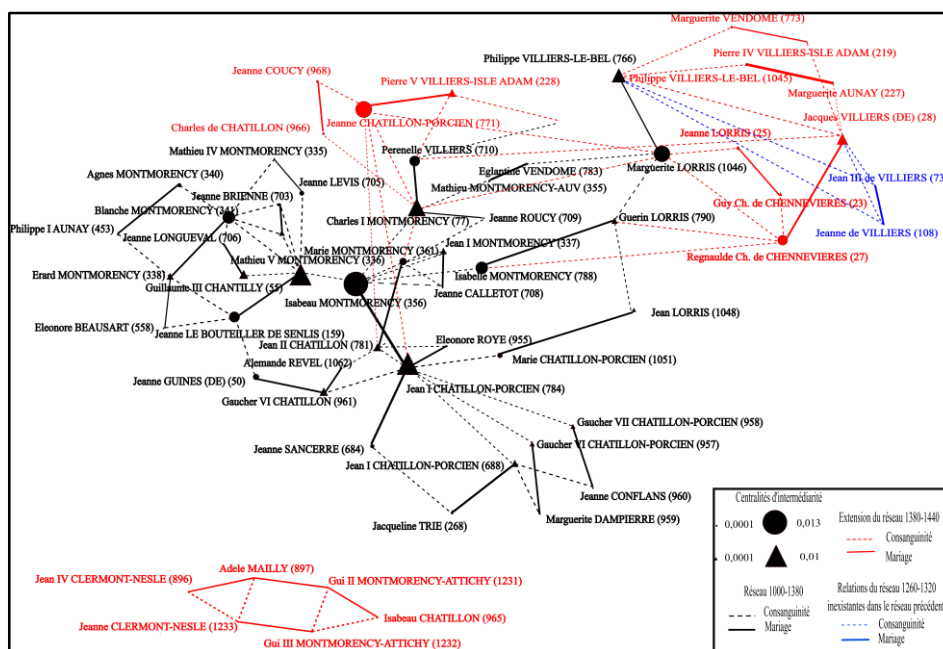
À la période suivante, la plus grande structure en expansion donne naissance à une composante matrimoniale géante de taille analogue à celle de la période 1140-1200.

3.4. 1380-1440 : reconstruction d'une composante matrimoniale et émergence de petites structures

Entre 1380 et 1440, une nouvelle constellation principale visible sur la figure 19 émerge, plus d'un siècle après la disparition de la première constellation. Les Montmorency et les Châtillon ont élargi leur composante à de petits lignages comme les Villiers-le-Bel, les Villiers de l'Isle-Adam ou les Chennevières en pleine progression, à partir des Lorris, comme on peut le distinguer en haut de la composante matrimoniale de la figure 19. Ces nouveaux circuits illustrent la sortie de l'obscurité dans la documentation de petits seigneurs très localisés, situés dans le pays de France, autour de l'Isle-Adam, de Villiers-le-Bel et de Luzarches. Une documentation plus riche et plus précise sur les anthroponymes féminins a certainement favorisé l'émergence de ces nouvelles alliances dans les réseaux. Un

autre circuit matrimonial déconnecté montre une inversion des rôles, l'assimilation de la vieille aristocratie comtale des descendants des Clermont-Nesle par une branche cadette du lignage de la haute noblesse francienne, les Montmorency-Attichy. L'alliance dans la parenté proche ou avec des anoblis demeure encore une solution, à l'image du mariage identifié entre Jacques de Villiers et Regnaulde Choisel de Chennevières, ou de celui entre Guy Choisel de Chennevières et Jeanne de Lorris, parfait symbole de l'union de l'ancienne et de la nouvelle noblesse.

FIGURE 19 : Extension des constellations matrimoniales 1380-1440



Conclusion

Au XII^e siècle, la composante matrimoniale reliant la haute noblesse, les comtes et les princes est en pleine expansion, puis s'arrête brutalement dans la période 1260-1320. Une cassure s'opère dans la cohésion matrimoniale. En effet, si au XII^e siècle, ces mêmes comtes, princes et rois assimilaient les branches aînées de la haute noblesse, le phénomène se répète mais à une échelle sociale plus basse au siècle suivant. À partir de 1260, la haute noblesse, puis la moyenne noblesse, remplacent la parentèle royale

dans le rôle moteur de l'expansion des nouvelles composantes, notamment autour des Montmorency et des Châtillon, mais aussi des Trie et des Bouteiller de Senlis, avec sur la fin de la période 1260-1320 l'intégration des petits lignages nobles locaux en pleine progression sociale par des cadets de hautes lignées.

L'analyse informatique systématique montre que les nobles franciliens recherchent leurs conjoints au plus proche des limites autorisées et dans une parenté horizontale large, encore assez tardivement. Quelques-uns, rares, s'affranchissent des interdits ecclésiastiques pour multiplier les alliances dans l'affinité du premier genre ou dans la consanguinité. D'autres n'hésitent pas à perpétuer d'anciennes alliances lorsque l'écart générationnel des ancêtres communs aux conjoints respecte les interdits canoniques et devient suffisamment grand pour que les alliances entre patrilignages des XII^e et du début du XIII^e siècle puissent se reproduire à la charnière entre la fin du XIII^e et le début du XIV^e siècle. Il nous est impossible toutefois d'évaluer la part des renchaînements d'alliances dans la consanguinité et celle des renchaînements hors consanguinité. Ce phénomène est d'ailleurs favorisé par l'assouplissement des règles canoniques en 1215. D'autres stratégies apparaissent pour étendre l'éventail des choix des conjoints, avec la recherche de consanguins ayant quitté la région francilienne depuis longtemps, celle d'anoblis de fraîche date qui ne servent que d'intermédiaires entre les Grands, ou encore de puissants lignages des marges franciliennes. Les mariages multiples ont d'ailleurs pour effet de développer la connectivité du réseau et de rendre plus centrale la place de certains individus.

Le système de parenté place donc l'alliance au centre des préoccupations nobiliaires dans leurs rapports sociaux. À l'instar des conclusions de Fabrice Lachaud concernant les Craon, « nous aboutissons à l'idée que l'alliance crée la famille autant que la filiation, ce qui nuance fortement la conception exclusivement verticale de la parenté au-delà du XI^e siècle. L'aristocratie, au XIII^e siècle, cultive des relations de parentèle » (Lachaud, 2017, pp. 335-336), voire même, rajouterions-nous, jusqu'au milieu du XV^e siècle. En fait, ces stratégies matrimoniales esquissées au gré de l'analyse des réseaux d'alliance s'expliquent souvent par des accaparements de fiefs, la montée dans la hiérarchie nobiliaire, l'entrée dans la sphère de proximité royale, l'implantation durable en Île-de-France pour des parentèles éloignées géographiquement. Une recherche d'autres

types de relations économiques ou d'appartenance à des clientèles devrait initier une étude des stratégies matrimoniales plus globale.

4. Bibliographie

- Aurell, M. (2000). La parenté en l'an mil. *Cahiers de civilisation médiévale*, 43 (170), pp. 125-142.
- Avignon, C. (2013). Les stratégies matrimoniales des premiers Capétiens à l'épreuve des prohibitions canoniques en matière de parenté (XI^e-XII^e siècles). Dans M. Aurell (dir.), *Les stratégies matrimoniales (IX^e-XIII^e siècle)* (pp. 237-255). Turnhout : Brepols.
- Barry, L. (2000). Glossaire de la parenté. *L'Homme* (154-155), pp. 721-732. <https://journals.openedition.org/lhomme/58?file=1>.
- Bournazel, E. (1975). *Le Gouvernement capétien au XII^e siècle: 1108-1180, structures sociales et mutations institutionnelles*. Paris : PUF.
- Bozzolo, C., Loyau, H., Granges, F. & Aquilina, R. (1982-1992). *La cour amoureuse dite de Charles VI*. Paris : le Léopard d'or.
- Civel, N. (2006). *La fleur de France: les seigneurs d'Île-de-France au XII^e siècle*. Turnhout : Brepols.
- Contamine, P. (1998). *La noblesse au royaume de France de Philippe le Bel à Louis XII : essai de synthèse (2^{ème} édition)*. Paris : PUF.
- Contamine, P. (2001). La noblesse en Île-de-France. Dans *L'Île-de-France médiévale : [exposition, 2000] - Tome 2* (pp. 103-105). Paris : Somogy édition d'art.
- Fourcade, S. (2008). "Clerc ne suis, (...) livre ne ay point" : la noblesse française à la conquête du livre (vers 1300 - vers 1530). Paris : Université Paris Sorbonne.
- Gasperoni, M., & Barry, L. (2008). L'oubli des origines. Amnésie et information généalogiques en histoire et en ethnologie. *Annales de démographie historique*, 116 (2), pp. 53-104.
- Grange, C. & Houseman, M. (2008). Objets d'analyse pour l'étude des réseaux de parenté: une application aux familles de la grande bourgeoisie juive parisienne XIX^e-XX^e siècle. *Annales de démographie historique*, 116 (2), pp. 105-144.
- Guerreau-Jalabert, A. (1989). La parenté dans l'Europe médiévale et moderne : à propos d'une synthèse récente. *L'Homme*, 29 (110), pp. 69-93.
- Guerreau-Jalabert, A. (1994). Prohibitions canoniques et stratégies matrimoniales dans l'aristocratie médiévale de la France du Nord. Dans P. Bonte (dir.), *Épouser au plus proche : inceste, prohibitions et*

- stratégies matrimoniales autour de la Méditerranée* (pp. 293-321). Paris : Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales.
- Guerreau-Jalabert, A. (2014). Parenté. Dans J. Le Goff & J.-C. Schmitt (dir.), *Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval* (pp. 861-874). Paris : Fayard (Pluriel).
- Hamberger, K. & Daillant, I. (2008). L'analyse de réseaux de parenté : concepts et outils. *Annales de démographie historique*, 116 (2), pp. 13-52. <https://www.cairn.info/revue-annales-de-demographie-historique-2008-2-page-13.htm>.
- Hamberger, K., Houseman, M., & Grange, C. (2009). La parenté radiographiée. *L'Homme*, 191 (3), pp. 107-137.
- Hamberger, K., Grange, C., Houseman, M. & Momon, C. (2014). Scanning for patterns of relationship : analyzing kinship and marriage networks with Puck 2.0. *The History of the Family*, 19 (4), pp. 1-33.
- Lachaud, F. (2017). *Le lignage en question : femmes, alliances et filiations chez les Craon : du XI^e siècle à 1373*. Bordeaux : Ausonius éditions.
- Lemercier, C. (2005). Analyse de réseaux et histoire. *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 52 (2), pp. 88-112.
- Mathieu, J.-N. (1996). Recherches sur les premiers comtes de Dammartin. *Mémoire de la Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France*, 47 (1), pp. 7-60.
- Morsel, J. (2004). Le médiéviste, le lignage et l'effet de réel. La construction du Geschlecht par l'archive en Haute Allemagne à partir de la fin du Moyen Âge. *Revue de Synthèse* (125), pp. 83-110.
- Nassiet, M. (2000). *Parenté, noblesse et états dynastiques : XV^e-XVI^e siècles*. Paris : Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales.
- Newman, W. M. (1971). *Les seigneurs de Nesle en Picardie: XII^e-XIII^e siècle leurs chartes et leur histoire* (Vol. 1). Paris : Éditions Picard.
- Nabias, L. (2016). "Pour lui aider à soutenir son estat" : alliances, fiefs, réseaux, clientèles et partis dans l'ancienne noblesse d'Île-de-France de Philippe Auguste à Charles VII (1180-1437). Nanterre : Université Paris Nanterre.
- Ortega, I. (2012). *Les lignages nobiliaires dans la Morée latine, XIII^e-XV^e siècle : permanences et mutations* (Vol. 1). Turnhout : Brepols.
- Recueil des Historiens de France et de la Gaule - Tome 23*. (1894). Paris : Palmé.
- Rosé, I. (2015). D'un réseau à l'autre ? Itinéraire de la reine Emma (morte en 934) à travers les actes diplomatiques de son entourage familial. Dans L. Jegou, S. Joye, & T. Lienhard (dir.), *Faire lien : aristocratie, réseaux et échanges compétitifs mélanges en l'honneur de Régine Le Jan* (pp. 131-143). Paris : Publications de la Sorbonne.